



HAL
open science

Réhabiliter la pensée économique et monétaire de Locke

Claude Roche

► **To cite this version:**

Claude Roche. Réhabiliter la pensée économique et monétaire de Locke. Dogma, 2012, <http://www.dogma.lu/pdf/CR-Economie.pdf>. halshs-01143081

HAL Id: halshs-01143081

<https://shs.hal.science/halshs-01143081v1>

Submitted on 21 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réhabiliter la pensée économique et monétaire de Locke

« si l'on ne veut pas donner l'occasion de penser que tout gouvernement terrestre est le seul produit de la force ...il faut découvrir une autre origine du pouvoir politique » J Locke Traité de Gouvernement Civil

L'objet de cette communication est de réhabiliter la pensée économique et monétaire de Locke, injustement traitée par l'histoire des idées.

Il existe en effet un véritable paradoxe dans la réception de Locke par l'historiographie économique. D'un côté on voit en lui - et avec raison - le philosophe fondateur de la doctrine politique libérale grâce à son Traité de Gouvernement Civil. Ainsi, pense-t-on généralement ce Traité a-t-il posé les bases de l'institutionnalisme européen en défendant l'idée que toute loi civile devait se fonder sur des principes de droit inaliénables. Et c'est d'avoir posé que la propriété était un de ces droits que tient l'ancrage libéral de sa philosophie [Manent-1987]. Mais on le sait, Locke est aussi un économiste, reconnu en son temps comme un théoricien majeur de la monnaie. Il jouera même un rôle décisif dans le processus d'institutionnalisation du système financier anglais en entendant par là la fondation de la Banque d'Angleterre (1692-94), dont il est actionnaire de départ et l'acte de refonte des monnaies (1695-96) qui lui doit sans doute succès. On pourrait donc s'attendre à ce que ses théories aient été longuement travaillées, et surtout mises en rapport avec sa pensée politique : ne s'agit-il pas, au fond, de la même démarche institutionnelle ?

Pourtant, ce second Locke est aujourd'hui décrié par l'histoire des idées. Ses théories sont en effet considérées comme « mercantilistes », c'est-à-dire antérieures à l'émergence de l'économie politique classique, qui est la forme originelle du libéralisme économique. Telle est notamment la position de Schumpeter, auteur de référence, et pour qui les théories financières de Locke doivent être opposées aux célèbres lois classiques de capital [Schumpeter-1983]. Mais le plus étonnant est le silence qui s'est peu à peu opéré quant à son engagement pour les institutions financières de son pays, et notamment quant à ses relations avec la Banque d'Angleterre : celles-ci ont non seulement été éludées par les interprètes du XXème siècle, mais les derniers ouvrages historiques sur ses écrits monétaires les ont même passées sous silence¹.

Locke théoricien des premières institutions financières

Il s'agit cependant d'un véritable contresens, et d'autant plus surprenant qu'il va largement au-delà du rôle d'influence que Locke a pu jouer dans la vie politique de son pays. En effet, il faut voir que ces institutions étaient totalement nouvelles pour leur époque,

¹ [Kelly – 1991] pour l'éditions anglaise, [Tiran – 2012] pour l'édition française.

puisqu'il ne s'est agi rien moins que de construire un système financier organisé assis sur une politique renouvelée de défense de la valeur de la monnaie. Il fallait donc concevoir les principes de ces institutions, et c'est ici, pensons-nous, qu'intervient le principal apport de Locke. Car nous allons montrer qu'il a non seulement défendu ces institutions en pratique, mais qu'il a surtout réussi à en expliciter les principes sur le plan théorique. On verra même qu'il est parvenu, ce faisant, jusqu'aux notions de base de l'économie politique classique. Et on le montrera sur deux points

- ⇒ sa théorie de l'intérêt naturel : laquelle a permis d'explicitier la relation complète entre le système financier, le marché du capital et le marché des biens ;
- ⇒ et surtout sa vision de la monnaie que Locke va repenser de fond en comble en s'appuyant sur une idée elle aussi novatrice : que la valeur de réserve de la monnaie était *conventionnelle*. Locke dira précisément que c'est l'« *humanité* » qui avait fait du métal un gage indispensable à la monnaie en lui attribuant « *une valeur imaginaire* » [31]²

Et c'est sur cette convention qu'il nous faut insister, et notamment sur son ancrage dans sa philosophie politique. Car en posant la monnaie de la sorte, Locke n'a pas cherché une définition économique de la monnaie comme on l'a trop souvent pensé, mais il en a donné une vision institutionnelle en faisant de cette convention *un principe de droit naturel*, c'est-à-dire un principe déterminant la loi. Et il va poser surtout ce principe au fondement de sa célèbre théorie de la propriété, lui conférant une dimension monétaire et même financière incontournable. Écoutons-le car c'est un passage clé et toujours mal compris de l'historiographie. L'or y dit-il « *a été établi par le consentement mutuel des hommes* » et « *ce consensus rend justes les démarches de qui veut agrandir ses propriétés* » [TGC-50]. Rapporté à l'enjeu du Traité cela veut dire que l'existence d'un univers monétaire et financier stabilisé est la condition même de la libre disposition de la propriété.

A l'évidence nous sommes ici à un moment crucial de sa philosophie institutionnelle, où Locke fondait sa théorie de la propriété en même temps qu'il jetait les bases de sa vision théorique du système financier. Car on verra que ses conceptions financières se déduisaient en fait de cette re-définition de la monnaie. Aussi notre propos, dans cet article, sera-t-il celui-là : d'explicitier la relation qui s'est nouée entre ces deux dimensions de la pensée de Locke et au-delà d'en souligner les enjeux institutionnel et même philosophique.

La fondation philosophique de la théorie économique

Nous sommes cependant conscients que nous heurterons là l'une des convictions les plus intimes de la pensée économique, laquelle n'a jamais voulu reconnaître à la philosophie de rôle structurant dans la formation de ses idées. Schumpeter est d'ailleurs tout à fait explicite lorsqu'il écrit « *l'analyse économique n'a été modelée à aucune époque par les opinions philosophiques que les économistes se trouvaient avoir* » [Schumpeter-1983]. Mais on trouve le pendant de cette position chez de nombreux lecteurs de Locke, comme en témoigne cette affirmation : « *it is well known, that Locke's economic theory did not consistently reflect the basic assumptions of his individualist philosophy* » [Chalk-1951]

² Locke – Some considerations – 1696. Pour éviter les lourdeurs nous référençons par *le seul numéro de page* les citations issues de ce texte. Pour le reste des notations, on se reportera à la note bibliographique

La thèse est pour le moins surprenante quand on sait l'enjeu moral des principales questions économiques. Et c'est sans doute ici, dans ce rejet quasiment instinctif de la philosophie lorsqu'il s'agit d'économie, que se trouve la clé de ce véritable impensé et qui veut qu'aujourd'hui la construction des premières institutions financières soit ignorée par l'histoire des idées. Aussi est-ce de ce point de vue que nous allons désormais l'aborder : en montrant comment Locke a réussi à s'adosser sur ses propres convictions philosophiques pour construire sa théorie économique et en déduire le principe de la politique financière de son pays.

Mais pour cela et nous nous en excusons d'avance auprès des non initiés, il va falloir plonger au cœur de la conceptualisation économique de Locke, et reconstruire pas à pas le chemin de pensée qui l'a conduit de sa vision philosophique de la monnaie à ses théories financières ; et nous ferons ce chemin à partir de son oeuvre majeure, les « *Considérations sur l'intérêt et la monnaie* ». Car c'est dans ce texte fondateur, rédigé à l'orée de ce processus institutionnel, que Locke va présenter l'essentiel de son analyse du système financier. Nous en distinguerons alors trois dimensions : ses conceptions monétaires que nous présenterons dans la partie II, son cadre théorique (partie III) et les fondements de son engagement institutionnel (partie IV). Mais pour comprendre cette construction, il faudra évoquer la structure interne de ce texte, et notamment la manière dont il a articulé les débats politique, théorique et monétaire. Car nous sommes ici – littéralement – à l'aube de la pensée moderne, et l'on ne peut le comprendre sans préciser les modes de connaissance grâce auxquels elle s'est déployée. C'est ce que nous appelons « le problème posé par l'interprétation de Locke ».

I - Le problème posé par l'interprétation de la pensée économique de Locke

Les Considerations s'annoncent comme une réponse à un projet de loi concernant la régulation de l'intérêt et soumis au Parlement en 1692. A l'époque ce débat était récurrent, recoupant largement un débat plus ancien sur la question bancaire. Mais il avait connu une vive accélération au lendemain de la révolution constitutionnelle, car son inclination pour le « négoce » était connue et la baisse de l'intérêt semblait une solution simple pour le développer. L'idée en était d'ailleurs soutenue par une majorité d'économistes au nom de l'argument qu'une baisse stimulerait l'activité économique : Child le plus connu soutenant même qu'elle était « *la causa causans* » de l'activité [Child –1754]

a - le double sens de l'idée d'intérêt naturel

C'est pourtant contre cette position, et en s'adressant directement au Parlement, que Locke va se prononcer. Et il va le faire au nom d'un argument absolument nouveau pour l'époque : que le taux d'intérêt obéirait à une *loi naturelle* et ceci dans le sens où sa valeur ne dépendrait que des conditions de l'activité. Il existe, annoncent les Considerations « *une valeur vraie et naturelle jusqu'à laquelle...[s]'élèvera l'intérêt* » [3] ; et l'on doit préciser que ce taux naturel ne concernera chez Locke que les seuls prêts financiers. Locke va alors détailler la forme de cette valeur, en soulignant *qu'à un niveau donné d'endettement* (ici pris dans un sens général) ce taux évoluait à la fois à raison directe du « négoce » et à

raison inverse de l'argent disponible pour le financer : ce qu'il appellera «*l'état courant du négoce et de la monnaie et des dettes*»[3]. Ce faisant Locke inversait clairement la relation causale que Child voyait entre intérêt et négoce, le taux de l'intérêt devenant *conséquence* et non plus *cause* du développement économique. Et c'est en appui à cette idée que sera structurée l'essentiel de son approche théorique.

Il faut toutefois préciser que l'adjectif *naturel* possédait à l'époque un sens élaboré, à cheval sur l'analyse empirique et le jugement politique – qu'on appellera ici «doctrinal». On disait en effet d'une valeur qu'elle était *naturelle* pour signifier qu'elle était le produit des échanges sur un secteur donné, à l'image par exemple d'un prix de marché, mais à la condition de correspondre à une situation de concurrence normale. Et cela permettait de pointer un écart éventuel entre un prix constaté, sa valeur naturelle et d'en tirer les conclusions qui s'imposaient. Or tel était justement le problème posé par ce débat sur l'intérêt, du point de vue de Child d'ailleurs, comme de celui de Locke : car si on en croit ce dernier, le secteur financier était profondément marqué par les pratiques opportunistes et inégalitaires des intermédiaires financiers. Locke les qualifia de «*kind of monopoly*» [103], et il fera de l'analyse critique «*des banquiers et des changeurs*»[3] un thème structurant des Considérations.

Cette dualité explique alors à la fois la complexité et l'ampleur du mouvement qu'il imprimait ainsi à la pensée économique.

b – l'invention de la macroéconomie, et la notion de système financier

En effet, on a vu que le premier enjeu de l'argument de Locke consistait à inverser la relation causale que l'on voyait entre taux d'intérêt et niveau d'activité. Mais en réalité l'affaire allait beaucoup plus loin. Car en faisant de l'intérêt le résultat de transactions le concernant, Locke se situait de facto sur le terrain de la macroéconomie : en ce sens qu'il faisait de l'intérêt la conséquence mesurable de l'ensemble des transactions d'un pays. C'est d'ailleurs ce qui apparaît dans la formule qu'il emploie pour qualifier l'intérêt et où seront mobilisés à la fois les crédits et leur valorisation sur le marché : «*natural interest of money depends on the whole quantity of then passing of money in proportion to the whole trade of the kingdom* »[72]. Or il faut voir qu'à cette époque on ignorait encore l'essentiel de cette approche globalisante ; ou plutôt n'en avait-on qu'une idée largement inachevée (Petty, Child). En affirmant l'existence de ce taux naturel, Locke contribuait donc de façon décisive à expliciter le principe même de l'analyse macroéconomique.

Evidemment, ce point n'a pas manqué d'être noté par les meilleurs commentateurs. C'est notamment le cas de Keynes, lequel écrit «*Locke est le premier à avoir exprimé en termes abstrait le rapport entre l'intérêt et la quantité de monnaie*»[Keynes-1982]. Et la question qu'il pose, est de savoir le rapport qui existe entre cette vision de l'intérêt et la théorie classique du capital. Mais était-ce suffisant que d'en parler ainsi ? Car on l'a dit, l'idée de valeur naturelle avait aussi un enjeu doctrinal, puisqu'elle ouvrait la voie à l'analyse de la structure interne d'un secteur économique. Et tel était bien le propos de Locke puisqu'il va s'appuyer sur cette valeur naturelle pour expliquer que ces «*brokers*», «*toujours habiles dans les arts de placer l'argent à la valeur naturelle*»[2-3] détourneraient la loi et lèseraient leurs clients.

En ouvrant le champ de la macroéconomie, Locke ouvrait donc du même coup un nouveau champ de l'analyse, celle du secteur financier. Ou plutôt déplaçait-il le champ des analyses qu'on en faisait, en le rapportant à cette norme de valeur qui dépendait, elle, de l'analyse macroéconomique qu'il allait faire. Mais qu'est-ce à dire sinon que Locke décrivait là un *système financier* ? Car il faut voir que notre idée moderne de système fait corps avec la fonction implicite qu'on lui attribue – en l'occurrence de redistribuer l'épargne aux entrepreneurs. Or tel est bien le propos de Locke qui ira jusqu'à attribuer au système financier cette finalité de redistribuer l'argent en fonction de ce taux et de façon équitable « *l'argent étant prêté là où il convient au négoce* » [8]. Et – rajoutons-le car c'est essentiel – de le faire par la loi : « *I do not say [it should]...be no Law at all to regulate Interest* » [102]. Nous sommes donc ici face à une authentique *innovation conceptuelle* où Locke se donne les moyens de *penser* la fonction financière et *d'agir* pour son organisation. Partant de là on peut comprendre la structure de ce texte de Locke qui va devoir articuler deux dimensions dans l'argumentation :

⇒ Locke va tout d'abord développer cette argumentation sur ce champ doctrinal. C'est à ce niveau qu'il va aborder l'analyse des acteurs financiers, en même temps que celle de l'offre financière, qu'il décrira comme déterminée par l'épargne et par la balance commerciale – point qui lui est souvent reproché [1 à 44] ;

⇒ mais pour pouvoir fonder ses dires, il se devait d'ouvrir une parenthèse théorique, destinée à justifier son idée d'intérêt naturel. Et c'est ici que Locke atteindra l'essentiel de la conceptualisation classique : i.e. les notions de valeur, de capital, l'articulation du système financier et du marché du capital, ainsi que sa célèbre théorie quantitative de la monnaie [44 à 83] ;

⇒ analyse qui sera suivie d'une troisième partie, programmatique et doctrinale, où il défendra ses recommandations concernant le système financier. C'est à ce niveau qu'il nous faudra examiner les liens avec les principes de la Banque d'Angleterre [83 à 127].

Cette organisation est d'autant plus importante que sur ces deux niveaux va se greffer un débat monétaire essentiel, que Locke va mener tout au long des *Considérations*.

c - la dimension monétaire dans les Considérations

En soi la chose n'a rien de surprenant. On l'a dit, Locke est un théoricien de la monnaie et il est naturel qu'il l'ait abordée à l'occasion d'un débat sur le système financier. Mais ce qu'il faut souligner, c'est la dimension fortement critique qu'il donnera à cet exposé en appuyant chacune de ses positions sur la réfutation des théories de son époque. A dire le vrai, ce mode d'exposition n'est pas inhabituel chez lui : on le retrouve dans le 1er *Traité*, comme au début de son *Essai*. Et de fait ce mode de discussion signale que la pensée de son époque butait sur des difficultés majeures et qu'on ne pouvait dépasser sans revenir à l'origine philosophique des questions soulevées. Tel a été le cas, dans son débat avec Filmer sur la question de la propriété [Dunn-1991] ; et tel est donc ici le cas de la monnaie. Mais pour ce qui la concerne, il semble bien que ces difficultés ont été sous-estimées par l'histoire des idées. Aussi faut-il ouvrir une première parenthèse à ce sujet.

La valeur, la nature et les fonctions de la monnaie

En effet les débats monétaires de cette époque sont souvent présentés au travers d'un débat récurrent portant sur la question de la *valeur* de la monnaie, et opposant deux courants : le cartalisme et le métallisme. C'est bien évidemment exact. Mais cette opposition a été très exagérée, car on a oublié de spécifier qu'elle se greffait sur une conception commune de la *nature* de la monnaie et qui assimilait *monnaie et objets monétaires*. A l'image par exemple de cette formule Vaughan, métalliste « *La Monnaie fut d'abord inventée en tant que Gage .. quelque chose de valeur .. mais pas trop commun .. et cette chose fut la Monnaie.* » [Vaughan-1675] ou de celle de Barbon, cartaliste “*money is the instrument of commerce from.. the government where it is coined.. and that by the stamp and size of each piece the value is known* » [Barbon-1696] - souligné par nous

En fait, comme le souligne Böhm-Bawerk, une telle confusion remonte loin dans l'histoire de la pensée [B. Bawerk-1902]³. Mais ce qu'il faut surtout pointer ce sont les limites conceptuelles qui s'attachaient à cette vision de la monnaie. Car le fait de confondre la monnaie et les *monnaies en cours* avait cette contrepartie de ne pouvoir porter l'idée que d'une seule valeur de la monnaie, et d'empêcher par là de concevoir *plusieurs fonctions* monétaires : c'est-à-dire le fait que tout en assurant la mesure des valeurs, la monnaie joue à la fois le rôle d'intermédiaire d'échange et de réserve de valeur. C'est d'ailleurs ce que pressent Foucault lorsqu'il évoque l'existence d'une *épistémé classique* pour ces débats sur la monnaie : “ *Le mercantilisme [met] la réflexion sur la monnaie dans le droit fil de l'analyse des représentations.. où nulle figure intermédiaire n'assure [le lien]... du signifiant et du signifié*”⁴. Derrière cette formule, Foucault veut en effet montrer que les courants monétaires de l'époque se rejoignaient dans une même impossibilité à dépasser la fonction représentative de la monnaie. Et rapporté à notre objet, cela veut dire que la monnaie « préclassique » ne pouvait maîtriser l'idée des deux fonctions de la monnaie. On en verra un exemple ci-après.

On peut alors regretter que le même Foucault n'ait pas poussé son analyse jusqu'à ses contreparties théoriques notamment pour ce qui est de la conceptualisation classique. Car il aurait pu mesurer que la maîtrise de ces fonctions était indispensable à cette théorie, et ce, dans la mesure même où les concepts qu'elle a élaborés sont *des notions quantifiées*, renvoyant de ce fait aux outils permettant de les mesurer : c'est-à-dire, justement, ces deux fonctions de la monnaie. Ainsi en est-il du capital cher à Schumpeter (mais on peut dire la même chose de l'intérêt chez Locke) : d'un point de vue théorique, cette notion signale que tous les capitaux suivent une même logique de valorisation, laquelle rapporte les revenus générés à la valeur de l'actif. Mais d'un point de vue formel, ce calcul n'a de sens qu'à *supposer connues* les deux fonctions de la monnaie. Partant de là on peut comprendre la difficulté des débats monétaires de l'époque et en quoi les Considérations ont pu les dépasser. Car en réalité c'est une double discussion que Locke a dû mener :

⇒ un débat d'ordre *épistémologique*, portant autant sur la question des fonctions de la monnaie que sur ses contreparties théoriques. Locke va le mener logiquement dans la

³ Pour Böhm-Bawerk, l'origine de ces théories remonte à St Thomas dont elles tentaient, sans succès, de dépasser les limites. Le métallisme était une vision de praticien, le cartalisme étant d'origine jusnaturaliste.

⁴ M Foucault, les mots et les choses, pp 78 et 192

partie théorique de sa discussion, où il annoncera cette thèse des fonctions monétaires pour la première fois de l'histoire des idées ;

⇒ mais ce débat sur les fonctions devait nécessairement s'adosser à une *discussion sur la nature* de la monnaie. Et un débat d'autant plus important qu'on ne peut évoquer la nature de la monnaie sans évoquer son ancrage politique, c'est-à-dire son rapport à la loi et aux principes qui la fondent. Locke mènera donc ce débat dans la partie doctrinale des *Considerations*, mais rien ne lui interdisait de s'y appuyer sur sa propre définition institutionnelle de la monnaie.

⇒ Locke fera enfin suivre cette discussion par une longue annexe sur la *politique monétaire* qui s'en déduisait, mais qu'il reprendra d'une façon plus élaborée dans ses « *Short observations* » et les « *Further considerations* » (ce sont ces textes sur lesquels on s'appuiera sur cette question).

Locke, la monnaie et le droit naturel

Qu'il ait été donné à Locke de mener ces débats à bien peut de ce fait parfaitement s'imaginer. Car Locke était particulièrement versé dans les questions d'épistémologie, et donc très bien armé pour aborder ces questions de fonctions et de mesure par la monnaie. Mais avant d'être épistémologue, Locke était d'abord un philosophe politique, précisément un philosophe *jusnaturaliste*. Cela veut dire qu'il se reconnaissait dans une école de pensée incontournable à l'époque et reconnue pour aborder les questions politiques en termes normatifs, en se centrant sur les principes de justice fondateurs de la loi. Mais penser la monnaie ne soulève-t-il pas ce genre d'interrogation ?

C'est donc logiquement *de l'intérieur* de cette tradition que Locke va aborder les questions monétaires, et d'une tradition dont il faut mesurer qu'elle n'était pas vierge sur ces enjeux. On l'a d'ailleurs déjà signalé, le jusnaturalisme était encore marqué par la vieille position prohibitionniste dont l'origine remonte à St Thomas. Or Locke ne pouvait s'en satisfaire : il lui fallait donc revenir sur cette position, la discuter pour arriver à ce qui apparaît désormais une refondation philosophique de la monnaie. Et derrière la question de la monnaie c'est une vision nouvelle de la théorie qui allait nécessairement en découler.

Aussi est-ce dans ces termes que nous allons aborder les conceptions économiques de Locke : en détaillant d'abord ce débat philosophique sur la monnaie, puis en montrant comment il a pu déterminer l'ensemble de sa conceptualisation théorique. Car ne l'oublions pas, la question philosophique de la monnaie se pose au moins à deux niveaux : à un niveau moral qui décide de la justice des conditions de son usage, et c'est ici que s'ancrera sa réflexion sur les enjeux institutionnels de la monnaie. Mais elle se pose aussi en termes épistémologiques, car la manière dont on peut penser des objets théoriques – c'est-à-dire des objets mesurés par la monnaie - se déduit de la nature qu'on lui reconnaît. C'est à ces deux questions que Locke a répondu.

II - Locke et la refondation philosophique la monnaie

Au XVII^{ème} siècle, la discussion philosophique sur la monnaie était encore marquée par l'interprétation thomiste et la vulgarisation qu'en donnaient les docteurs scolastiques. La position de Thomas était d'ailleurs assez élaborée, car elle distinguait – à l'instar d'Aristote - deux dimensions dans la monnaie : sa matière, c'est-à-dire le métal et sa forme c'est-à-dire le signe issu du monnayage. Mais la matière était pour lui économiquement neutre ; et c'est exclusivement la forme qui donnait son statut à la monnaie. Cela veut dire que Thomas raisonnait moins sur les monnaies réelles – comme ses successeurs – que dans le cadre de l'action qui donnait son statut à la monnaie. C'est pourquoi il pensait la monnaie comme un objet finalisé, en attribuant un enjeu clair à la politique monétaire.

Que Thomas ait rejeté l'intérêt se comprend de ces prémisses. Car cette finalité était pour lui celle de l'échange, ce qui interdisait tout usage différé de la monnaie, et par usage différé il faut entendre avant tout le prêt d'argent que l'on assimilait à une location. On disait à l'époque que la *monnaie s'épuisait dans l'échange* [Van Roey -1905]. Mais ce qu'il faut souligner c'est la forte cohérence des arguments thomistes qui commandaient à qui voulait les dépasser de revenir sur leur fondement même, c'est-à-dire sur la dualité entre une matière passive et un signe essentiel à la monnaie. Et telle sera la démarche de Locke.

a – la réponse de Locke à St Thomas

En effet le premier temps de l'analyse de Locke va consister dans une reprise de l'idée propre à Thomas de la neutralité économique du métal : à qui il dénierait toute valeur économique. Il s'agissait d'une position courageuse, car Locke était très proche des milieux économiques, et cela l'opposait à l'opinion dominante métalliste. C'est pourquoi il va contester régulièrement les arguments qui voyaient l'origine de la valeur des métaux dans leurs qualités propres ou – ce qui était plus fréquent – dans le fait qu'on usait de ce métal comme d'une monnaie « *ce n'est pas un usage réel ni la nécessité de servir la vie qui a mis de la valeur à l'or* » [TGC-46]. Il ira même jusqu'à reprendre la vieille formule canonique qu'on employait pour combattre l'intérêt « *money is a barren thing and produces nothing* » [55]. Mais si Locke reprend cette idée, ce n'est évidemment pas pour suivre l'interdit des scolastiques, mais pour le dépasser en proposant une autre vision de l'origine de la valeur de la monnaie. Et c'est ici que se situe sa thèse centrale sur le gage conventionnel, laquelle contenait en fait deux idées :

- ⇒ d'abord que la fonction du métal⁵ n'est plus d'être un simple support, mais d'être une réserve de valeur : ce qui signifiait qu'il pouvait être objet de transactions : "*men contract for .. the quantity of silver ...warranted to be in pieces.*" [FC-9]
- ⇒ Mais elle signifiait surtout que ce statut économique relevait *d'un jugement direct* des hommes et en aucun cas de ses propres qualités.

Cette deuxième position était vraiment nouvelle pour l'époque, car si l'idée de gage était connue, que ce statut tienne d'un jugement humain était littéralement inouï. Ce l'était d'autant plus que Locke ne parle pas ici d'un pouvoir politique lequel serait à l'origine de cette valeur – thèse qui venait spontanément lorsque l'on contestait le métallisme. Mais il parle ici explicitement d'un jugement de la part des humains, dont il soulignera qu'il était

⁵ La période où écrit Locke est marquée par le bi-métallisme. Cette dualité ne changeant rien sur le fond de l'analyse on emploiera indifféremment les termes or, argent ou métal pour désigner le métal monétaire

antérieur à toute loi civile ; ce qui veut dire qu'il la déterminait. C'est pourquoi Locke sera très clair. Il le sera d'abord en réfutant la thèse cartaliste qui voyait dans le signe l'origine de la valeur de la monnaie « *une loi ne peut donner [au métal sa] valeur intrinsèque* » [71]. Mais il le sera surtout dans la manière dont il abordera ce jugement des hommes, le présentant comme un choix inconditionné – « *imaginaire* » [31] - effectué « *par un consentement général de l'humanité* » [31], prenant bien soin de souligner que ce choix se fondait sur les seules qualités physiques des métaux « *leur rareté et leur durabilité* » : ce qui veut dire qu'en tant que gage la valeur des métaux se confondait avec leur matérialité « *de cette manière.. [leur] valeur intrinsèque n'est rien d'autre que leur quantité* » [31]

Mais qu'est-ce à dire sinon qu'un tel choix se fondait sur la finalité qu'on assignait au gage ? Et que cette finalité était d'être « réserve de valeur » ? Car Locke l'expliquera très bien : c'est par ce choix que « *les hommes sont assurés* » dans l'échange « *d'obtenir des choses d'une valeur égale...contre une quantité de ces métaux* » [31]. Partant de là l'argument de Thomas tombait. Car si la convention portait sur la *fonction de réserve* de ces gages, rien n'interdisait plus d'étendre leurs usages, et au-delà celui de la monnaie à toutes transactions qui le nécessiteraient. Et rien n'interdisait surtout d'en faire un usage différé, c'est-à-dire de considérer le prêt comme un service légitime de location d'argent id est « *équitable* » [57]. C'est donc sans aucune contradiction que Locke posera l'intérêt comme produit d'une relation contractuelle, et donc volontaire de la part du débiteur « *by Compact transfers that Profit that was the Reward of [his] labour* » [55] ; et Locke rajoutera « *notwithstanding the Opinion of some over-scrupulous Men* » [57]

Mais d'un autre côté, il faut noter que cette convention émanait de la communauté des hommes, les Considerations diront même qu'elle venait de l'humanité toute entière « *mankind* ». Elle devenait donc une norme, et même une norme universelle - autorisant la légitimité de toute transaction élaborée : ce qui veut dire que selon Locke la justice économique était dans le respect de cette valeur conventionnelle. Il est donc faux de dire - comme l'a soutenu Strauss - que Locke se soit débarrassé de la question morale. Bien au contraire, car en posant que le respect de la valeur de la monnaie légitimait l'échange, Locke traçait un principe de justice encore plus contraignant, puisqu'il concernait désormais l'ensemble des transactions. Mais pour mieux en saisir l'enjeu, il nous faut en pointer la contrepartie politique : ou si l'on veut de philosophie politique et morale.

b- La position institutionnelle de la monnaie

Car il faut voir que ce « jusnaturalisme » auquel Locke a adhéré a eu un rôle très précis dans la philosophie politique au XVIIème et dont on doit rappeler qu'il a permis de déboucher sur la vision moderne des institutions. Ainsi les jusnaturalistes étaient connus pour adresser la question de la loi en termes de justice, l'enjeu étant de qualifier les principes moraux que tout législateur se devait d'intégrer. C'est pour cela que l'on posait cette hypothèse paradoxale d'un droit naturel : cela signifiait qu'on se dotait d'un champ logique spécifique où l'on pouvait adresser cette question en termes universels, c'est-à-dire *abstraction faite* des lois civiles [Dunn-Op.Cit.]. Que Locke inscrive la monnaie au cœur du jusnaturalisme avait alors deux conséquences et qui formeront le cadre de son approche.

1. Cela signifiait d'abord qu'il inscrivait la monnaie dans une perspective institutionnelle, en établissant la norme que la « loi monétaire » à venir se devait de respecter. Et dire que la valeur du gage était issue du vouloir de l'ensemble des hommes signifiait que la monnaie légale devait à la fois s'adosser sur ce gage métallique et en respecter la valeur. C'est pourquoi Locke décrira la monnaie selon trois dimensions :

- ⇒ ce gage métallique sur lequel s'adossait la monnaie,
- ⇒ le signe monétaire issu du monnayage dont la fonction légale sera de certifier la teneur en métal : « *it is the voucher of the weight and the denomination* »[FC-5]
- ⇒ et l'unité de compte – le shilling ou la livre – dont la fonction sera pour lui uniquement comptable : « *measures whose ideas by constant use are settled in every English Man's mind* » [54]

Ces dimensions n'étaient sans doute pas d'égale importance, mais elles étaient indispensables à l'usage monétaire dans un espace national : l'enjeu étant que l'institution de la monnaie fasse respecter la convention de valeur par la politique monétaire.

2. Mais cela impliquait aussi, et dans le même temps, que cette institution de la monnaie serve à justifier celle de la propriété. Car on le sait, un des propos majeurs de Locke dans le Traité était de conférer à la propriété le statut d'un droit universel. Or on vient de le voir, c'est la convention de valeur qui autorise sinon le droit, du moins son extension par le biais du marché : une thèse que le Traité juge à ce point essentielle pour y revenir fréquemment « *l'invention de l'argent.. [fournit] l'occasion... d'étendre leurs héritages* »[TGC-48]. On touche alors à un point décisif de la doctrine de Locke, dont il faut rappeler qu'il est de nouveau en débat. Car dire que la monnaie pouvait servir de « norme » pour les échanges signifiait dans le même temps qu'elle devenait *condition juridique* pour l'extension de la propriété ; ou si l'on veut que la monétisation possible de la propriété prenait valeur d'un principe de droit. Pour le coup, c'était une façon nouvelle d'aborder cette question centrale à une époque où la propriété foncière bénéficiait d'un véritable privilège dans les esprits.

Mais il vaut mieux attendre avant d'examiner une telle question, de façon à l'aborder en fonction des enjeux théoriques de la pensée de Locke que nous n'avons encore jusqu'ici qu'effleurés. Et pour cela il faut d'abord pointer la dimension épistémologique de la convention monétaire.

c - la dimension abstraite du concept de monnaie

Car il faut voir que cette idée de convention que Locke oppose ainsi à Thomas, ne faisait pas que modifier le sens normatif/juridique de l'idée de « valeur du métal monnayé », elle en changeait aussi la forme, notamment par le caractère *d'abstraction* qu'elle conférait à l'idée de « monnaie ». En effet, à partir du moment où l'on parlait de convention humaine, ce terme de « money » ne pouvait plus renvoyer à la réalité matérielle qu'il était pour les contemporains de Locke. « Money » renvoyait au contraire à un ensemble complexe : un métal « durable », un acte de pensée prêté aux hommes – la convention – une unité formelle et in fine un signe issu du monnayage ; qui plus est dans un rapport en partie normatif à la réalité désignée. Elle devenait donc *un concept*, que l'on devait donc distinguer des objets monétaires qu'elle désignait.

Il faut alors se tourner vers la propre philosophie de Locke pour en comprendre la portée, et notamment vers son Essai philosophique : car Locke y explique que les idées morales entretiennent un rapport particulier à la réalité qu'elles désignent. Elles sont d'abord des abstractions, ce que pour Locke seront tous les concepts ; mais en tant qu'abstractions elles seront avant tout portées par des raisonnements. La formule de l'essai se suffit d'ailleurs à elle-même «*la morale est capable de démonstration aussi bien que les mathématiques*»⁶. Partant de là, l'ensemble des notions du champ de réflexion moral – et la monnaie en est une désormais - seront considérées comme construites par la pensée pour n'être confrontées que dans un temps ultérieur à la réalité humaine ; ou pour le dire dans les termes de Locke, seront des modes mixtes. Et Garo n'a pas tort de souligner «*Locke considère la monnaie comme un mode mixte, dans la mesure où sa dénomination conventionnelle l'arrache à tout modèle dont elle ne serait que la copie*» [Garo-2000].

On notera alors que Locke laissait encore indécidée la question du rapport entre ce mode-mixte de monnaie et les monnaies réelles utilisées sur le marché : c'est-à-dire en fait les pièces de monnaie. Car en posant la monnaie de la sorte, Locke faisait de ces monnaies de « simples » moyens de paiement, distincts désormais de la monnaie en tant que telle. Et la gestion de ces moyens devenait de ce fait un problème – que l'on appellera plus tard politique monétaire - et que Locke n'adressera sur le fond que dans un deuxième temps (pour nous, dans ses « short observations »). Mais il n'y faut pas voir d'incohérence. Car en se détachant ainsi de la vieille idée de monnaie, Locke se donnait les moyens d'aborder de façon spécifique la politique monétaire : c'est-à-dire en des termes globaux – qu'on qualifierait aujourd'hui de « macroéconomiques ».

d- du concept abstrait de monnaie aux deux fonctions de la monnaie

En effet à partir du moment où la monnaie était posée comme une idée abstraite rien n'empêchait d'en compléter la description par d'autres qualifications. Locke l'a d'ailleurs souligné dans son Essai : les idées complexes peuvent être évolutives notamment dans l'univers de la morale : «*les idées sont variables, en fonction des propriétés sélectionnées par ceux qui emploient ce terme* ». Partant de là il est logique que l'analyse économique lui ait permis d'en déployer une vision plus complète, incluant notamment l'idée de fonction dont on a vu l'enjeu dans l'émergence de la macroéconomie. In fine cela « n' » exigeait plus « que » de traduire, mais sur le plan du concept de monnaie, les usages constatés de longue date sur le terrain.

C'est ce qui apparaît dans la partie théorique des Considerations, où il aborde la question en ces termes: «*In Money there is a double Value, first as it is capable by its Interest to yield .. a yearly Income...in this it has the Nature of Land,..[and] to procure us the Necessaries of life by exchange... in this it has the Nature of a Commodity*»[49] Littéralement, Locke dit ici que la monnaie possède une valeur homogène pour chacun de ces types d'usage – l'échange et le crédit - ce qui est la caractéristique même d'une fonction. Mais dans le contexte de la discussion⁷, Locke voulait surtout faire apparaître la

⁶ Locke : Essai philosophique sur l'entendement humain- III 11 16 , cité par Tully [Tully-1992]

⁷ Locke introduit ce débat à partir d'une théorie monétaire alternative, semble-t-il influente, et qui confondait visiblement les deux fonctions de la monnaie : «*lowering of Interest will raise the value of... other things in proportion*»[44]. Ce choix montre que cette question était au coeur des débats monétaires de cette époque.

fonction d'intermédiaire d'échange comme une deuxième fonction de la monnaie, car il avait déjà fondé sa fonction de réserve de valeur (la fonction financière de la monnaie dérivant directement de cette fonction de réserve). Il ne lui restait plus alors qu'à noter que pour cette fonction d'intermédiation, la monnaie jouait aussi un rôle de mesure - on le verra ci-après – et il parvenait bien à une compréhension complète des fonctions de la monnaie.

Il y a donc un lien très clair entre la position philosophique de la monnaie et cette question des fonctions monétaires : dans ce sens que celles-ci non seulement s'en déduisent de façon directe, mais n'ont acquis de sens que de cet acte de fondation que l'on vient d'exposer. Et l'on soulignera alors l'importance de ce résultat.

- ⇒ En lui-même d'abord tant cette idée de fonction sera déterminante pour la pensée monétaire qui va suivre. En fait et grâce à cette conception abstraite de la monnaie, on peut dire que Locke a atteint de facto l'essentiel de la vision moderne qui fait de la monnaie un ensemble de moyens de paiement, doués en plus des fonctions de réserve de valeur et de mesure : vision qui ne bougera pratiquement plus à partir du XIXème ;
- ⇒ mais cette idée de fonction était tout autant essentielle sur le plan de l'épistémologie : car on l'a vu, elle joue un rôle indispensable de représentation des valeurs auxquelles se réfèrent les principaux concepts de la macroéconomie.

e - les bases philosophiques de sa théorie de l'intérêt naturel

Partant de là on peut comprendre ce qui se joue dans ce passage, autant d'ailleurs d'un point de vue de théorie économique que philosophique. Car d'un côté Locke atteignait une vision désormais complète de la monnaie, ce qui légitimait sa position critique vis-à-vis de St Thomas. Mais dans le même temps il se dotait des moyens conceptuels de renouveler les conceptions théoriques de son époque, et d'atteindre les bases de (ce qui deviendra) la macroéconomie. Il construisait donc une sorte de pont entre ses positions philosophiques et cette vision macroéconomique dont la première formalisation sera, comme on sait, celle de l'économie politique classique. Aussi notre propos, dans ce qui suit, va être de comprendre jusqu'où Locke est allé dans cette construction.

Mais le plus simple pour aborder ce point est encore de partir des critiques qui lui ont été portées et notamment celles émanant des historiens modernes des idées. Car on l'a évoqué dès notre introduction, il s'est formé un consensus surprenant parmi ces interprètes pour qualifier les théories de Locke de «*mercantilistes*» – ce qui revenait pour la plupart à opposer cette idée d'intérêt naturel aux lois du capital de la pensée classique. Tel est par exemple le cas de Hekscher qui va accuser Locke de confusion entre monnaie et capital [Hekscher-1955]. Mais tel est in fine le cas de Keynes qui prétendra s'appuyer sur cette théorie de l'intérêt contre les représentations dominantes de la pensée classique (cf ci-après sur la lecture spécifique de Blaug).

Mais la plus cohérente de ces critiques nous semble celle de Schumpeter, car elle va s'intégrer dans sa vision globale de l'émergence de la pensée classique, et notamment de cette fameuse théorie du «*réalisme*» qui serait selon lui la caractéristique des théories classiques. Cela va le conduire à qualifier d'archaïques l'ensemble des théories financières de cette époque, dont celles de Locke ne seraient que les plus achevées. Il dira même de façon imagée qu'avec Barbon – un des critiques de Locke "*Les choses prirent un autre*

chemin [qu'elles auraient pris avec Locke], avec un tel succès que nous avons du mal à nous en étonner comme il devrait⁸

Il s'agit là hélas d'une thèse très répandue dans la pensée moderne, et c'est précisément ce que nous voulons contester

III – L'intérêt naturel et le fondement de l'économie politique

Dans son histoire de l'analyse, Schumpeter a fortement critiqué la théorie de l'intérêt de Locke en soutenant qu'elle n'aurait proposé qu'une vision financière de l'intérêt. Locke, explique-t-il n'aurait atteint qu'une « *forme anticipée de la théorie suédoise des fonds prêtables* » ; ce qui veut dire qu'il se serait borné à décrire les arbitrages des investisseurs, sans tenir compte des enjeux productifs et notamment du phénomène du capital : « *en distinguant l'argent et les biens [qu'il] permet d'acquérir* » [Schumpeter-Op.Cit]. Or on le sait, tel était l'enjeu principal des classiques ; et Locke selon Schumpeter l'aurait alors manqué.

Cette interprétation ne tient pas du hasard. A l'époque c'est souvent en termes d'arbitrage que l'on jugeait de l'intérêt : à l'image de Child pour qui la baisse de l'intérêt incitait les épargnants à investir dans « le négoce ». Mais peut-elle valoir pour Locke ? Car on l'a souligné, l'enjeu de son idée d'intérêt naturel était d'affirmer un lien *causal* entre *négoce* et *intérêt*. Or on ne peut raisonner de la sorte sans adopter le point de vue de l'entreprise, ni sans considérer qu'un prêt servait à en financer un actif. On est donc forcément conduit à comparer l'intérêt aux rendements de cet actif. Et comme l'a vu Keynes, cela confrontait Locke à la problématique du capital.

Mais jusqu'où Locke l'a-t-il théorisé ? En fait son idée d'intérêt naturel était une généralisation de ce calcul de rentabilité ; mais nous devons aller, pour le comprendre jusqu'à la structure conceptuelle qu'il a mobilisée. Car pour effectuer ces calculs, Locke pénétrait un champ de pensée inconnu à l'époque, celui de la macroéconomie. Il devait donc découvrir un lien quantifié entre les univers financier, de la production et du marché, mais aussi se doter de concepts génériques pour en décrire la globalité. Et on verra qu'il touchait là aux notions fondatrices de la pensée classique que sont la valeur et le capital. Il suffit donc, pour répondre à Schumpeter, de suivre la logique de sa démonstration.

a – la théorie microéconomique du crédit

L'exposé de la théorie de l'intérêt de Locke suit immédiatement sa thèse sur les fonctions de la monnaie. Pour cela et on le comprend maintenant, Locke va commencer par se représenter l'ensemble des relations en jeu dans un crédit financier : depuis l'acte du prêt jusqu'à sa valorisation par le marché. Mais il va se placer dans le cas d'un *investissement commercial* : ce qui veut dire que Locke va considérer l'emprunteur comme un négociant, précisément un négociant cherchant à financer un actif, et donc en incluant sa relation au marché. La chose était assez nouvelle à une époque où on tendait à

⁸ Schumpeter – Op.cit.- p457. Schumpeter considère que la pensée classique n'a réussi à atteindre la notion de capital qu'à partir d'une vision a-financière de l'économie, baptisée « réalisme ».

comparer le prêt au « commerce d'argent ». Mais on le sait, Locke rejette toute idée permettant d'assimiler monnaie et marchandise. C'est pourquoi il va définir l'emprunt comme une location d'argent, à l'image de celle de la terre : « *borrowing Money upon Use.. receiv[ing] Profit for [this].. is as equitable.. as rent[ing] Land, and [giving] Money for the Use of it* » [57]. Et il cherchera logiquement à en mettre à jour les conditions.

Mais dire d'un prêt qu'il se comparait au « louage » voulait dire en réalité qu'il dépendait de la manière dont les parties prenantes anticipaient leurs intérêts : « *having more Money...makes me able to lend.. another's want of so much Money as he could employ in Trade, makes him willing to borrow* » [56]. Et cela lui donnait la clé de cette vision globale dont nous avons parlé ; car Locke va présenter l'activité du commerçant comme une *production de revenus adossée à un actif*, à l'image d'un fermier avec la terre. Il pouvait donc analyser la formation d'un prêt par cette analogie alors très bien connue de ses lecteurs : en comparant l'action d'un bailleur à celle du prêteur, d'un fermier à celle de l'emprunteur, et ce sur les deux objets du crédit, l'acte de prêt et la formation de l'intérêt. Locke va donc montrer

- qu'un prêt s'analysait par le besoin d'un emprunteur, qui rencontrait la disponibilité du prêteur, thèse largement acquise à l'époque et qui liait le taux d'intérêt à l'offre financière « *That which occasions this, is the unequal Distribution of Money, which Inequality has the same effect... upon Land, that it has upon Money* » [55]
- puis il dérivera la rémunération du prêt du revenu de l'activité : « *my Money is apt in Trade, by the Industry of the Borrower, to produce more than 6% to the Borrower, as well as Land, by the Labour of the Tenant, is apt to produce more Fruits, than his Rent comes to ; and therefore deserves to be paid (nous soulignons)* » [56]

Et c'est sur cette citation qu'il faut nous arrêter, car elle va jouer un rôle charnière dans sa démonstration. Non pas par la comparaison avec la terre, alors connue de ses lecteurs ; mais cruciale elle l'était par son niveau surprenant d'élaboration, puisque Locke raisonne ici en termes de rentabilité comparée. Précisément il nous explique que l'emprunt n'est intéressant que si la rentabilité de la partie financée par le prêt – ce que Keynes appellera à sa suite, son « efficacité marginale » - est supérieure au taux d'intérêt de référence.

En fait il s'agit là d'un « calcul d'investissement », à qui Locke donne un statut théorique ; et l'on peut déjà voir que ce calcul lui permettait de tracer ce fameux lien entre les univers du prêt, du marché et de la production. Car certes, il ne s'agit encore que d'un lien ordinal, c'est-à-dire d'une inégalité. Mais les débats ultérieurs sur « l'ordinalisme » ont montré qu'on pouvait atteindre des résultats quantifiés par simple généralisation de telles inégalités. Et c'est justement la démarche que suivra Locke pour obtenir sa théorie de l'intérêt, en raisonnant pour cela en deux temps : s'interrogeant d'abord sur les facteurs d'évolution de l'offre financière – qu'on nommera ici fonction d'offre – et la croisant avec la généralisation de ce calcul de rentabilité, effectuée au niveau de l'ensemble des actifs utilisés dans le négoce. On parlera alors de fonction de rentabilité, on le verra ci-après.

Mais on ne peut vraiment comprendre sa démonstration sans remarquer qu'il allait affronter une difficulté conceptuelle majeure, dans ce calcul, et c'est cette difficulté qui allait le conduire au cœur de la pensée classique.

b- la première formalisation du concept de capital

En effet il faut voir que le raisonnement que Locke s'apprête à faire consiste à comparer les tendances d'évolution de certaines valeurs. Mais on ne peut bien sûr poser de tels calculs sans supposer que ces notions sont déjà *comparables* en termes quantifiés. Or si pour nous la chose semble naturelle, l'époque avait encore du mal avec ce mode de conceptualisation, notamment pour ce qui concerne le calcul de rentabilité : car cette idée renvoie à un calcul technique de production, effectué dans des métiers très différents comme l'agriculture, le commerce ou même la manufacture. Et l'on considérerait spontanément que cette diversité interdisait de la penser de façon homogène.

Mais qu'est-ce à dire sinon qu'on touche là à la problématique du *capital* ? Car il faut rappeler que le concept de capital s'est construit historiquement comme une généralisation de la notion comptable d'actif, dont on posait qu'il suivait les mêmes lois économiques de comportement. Et on le sait, cette idée ne sera obtenue que grâce au concept économique de travail : c'est-à-dire par l'idée que seul le travail valorisait le capital (ce que Marx appellera « travail abstrait »). Or c'est bien cette idée que Locke atteint dans le passage qu'on a cité. Et on l'aura noté dans la dernière citation, Locke insiste fortement – au risque même de la lourdeur – sur ce que c'est le travail qui valorise l'actif financé, qu'il soit « *labour of the tenant* » ou « *industry of the borrower* ».

Nous sommes donc ici – et quoi qu'en aient dit Schumpeter et Hekscher - à un moment crucial où Locke atteint la formalisation conceptuelle du capital. Et l'on saura gré à Marx d'avoir noté que Locke avait déjà atteint l'idée de « travail abstrait » dès son *Traité de Gouvernement*⁹. Mais à cette restriction près que cette théorie du capital restait encore limitée à un crédit particulier : il fallait donc la généraliser et pour cela se doter d'une vision elle aussi générique, mais concernant le rapport entre univers financier et univers commercial. Partant de là on se heurtait à la même question logique concernant la question de la valeur, notion connue à cette époque, mais encore pensée dans le cadre de marchés particuliers (si l'on met de côté Petty). C'est pour cela que la démarche de Locke va fonctionner en deux temps très précis. Il va tout d'abord revisiter cette idée de valeur, pour justement la rendre compatible avec son projet théorique : ce qui veut dire en faire une *notion objective*. Et c'est sur cette base qu'il va opérer son calcul de l'intérêt.

c- Locke et la première théorie objective de la valeur

En fait la théorie de la valeur de Locke est une théorie de la *mesure de la valeur*, et cela se comprend de sa démarche de pensée. En effet l'important ici n'était pas tant de faire évoluer le contenu d'une « théorie de la valeur » que sa forme même, c'est-à-dire de montrer que la valeur des biens se formait de façon homogène et pouvait se quantifier. Et cela, à l'époque, revenait à poser la valeur comme une quantité caractéristique d'une marchandise considérée. Or cette quantification se révèle par le prix de marché, et Locke le dira clairement : « *value determine the price* »[61]. C'est pourquoi l'essentiel de sa démarche consistera à isoler les phénomènes de marché des facteurs matériels pouvant les éclairer et à montrer qu'on pouvait les penser en eux-mêmes.

⁹ Les Theorien de Marx citent cette formule du *Traité* : « *dans la plupart des revenus, 99 centièmes doivent être attribués au travail* » [TGC-40], [Marx-1976]

Pour cela Locke va distinguer deux dimensions dans la valeur [Marx-1977] : la dimension qualitative « *to worth* » et qui renvoie à l'ancienne idée de valeur intrinsèque : « *intrinsic worth consists in its fitness to supply..Necessities of..Life* » [66], et la dimension marchande de la valeur - « *marketable value* » - que seule il retiendra. La distinction servait bien sûr à isoler analytiquement les phénomènes de marché ; et Locke sera fondé à dire « *there is no such intrinsic value in a commodity* » [66]. Mais elle n'avait de sens qu'à montrer qu'elle ne modifiait pas le fond de l'analyse traditionnelle : c'est-à-dire que la valeur des biens dépendait bien de leur utilité et de leur rareté (Locke dira « *quantity* »)

C'est pourquoi l'essentiel de l'argument va être de montrer que cette *marketable value* reflétait les besoins en matière de consommation et traduisait quantitativement leur évolution ; puis d'appliquer cette valeur à la monnaie. Et c'est ce que Locke fera dans des pages plutôt ardues, car il prendra un point de vue essentiellement épistémologique : il montrera d'abord en quoi les qualités physiques d'un bien pouvaient ou non en affecter le besoin. Mais il soulignera surtout que ce besoin, lorsqu'il était solvable, se traduisait dans le flux d'échange affectant une marchandise donnée – notion qu'il traduira par le terme de « vent », qui signifie littéralement « débit des échanges ». « *Vent* » dira-t-il « *is nothing else, but the passing of Commodities from one owner to another* » [67], l'idée étant que la croissance d'un besoin accélérât – respectivement freinait - ce débit : « *the Vent .. comes to be increased...as a greater part of the Running Cash of the Nation is designed to be laid out at the same time* ». [46] Il suffisait alors de souligner que cette valeur se constatait par croisement de ce débit avec l'offre disponible, ce qui posait peu de problèmes. Et l'on démontrait bien que la valeur d'une marchandise s'assimilait à son taux de rotation sur le marché « *in a proportion between vent and quantity* » [67].

On notera que jusqu'ici Locke n'accorde pas de spécificité à la monnaie, ce qui est cohérent avec la vision qu'il a de sa fonction, celle-ci fonctionnant à l'instar des autres marchandises. Mais il était quand même fondé à affirmer sa spécificité, en soulignant qu'elle n'était jamais ou presque retirée du marché pour être consommée : ce qui veut dire que la notion de vent ne la concernait pas. Aussi pourra-t-il dire « *its quantity alone is that.. determine [its] value* » [72] : thèse qui se présente comme une première expression de la célèbre théorie quantitative de la monnaie et qui clôt en fait sa théorie de la valeur.

La vérité oblige à dire que cette théorie a très souvent surpris [Denis-1977]. Car d'un côté Locke vient ici clairement d'atteindre cette idée de valeur objective, qui est à la base de la pensée classique. Mais d'un autre côté les termes qu'il emploie lui resteront particuliers et notamment celui de « vent », lequel n'apparaîtra qu'ici dans la littérature théorique. Locke ne le justifie d'ailleurs pas, laissant entendre qu'il l'emprunte aux praticiens de son temps. Mais il n'y faut pas voir d'incohérence : car cette idée de *vent* n'a de fonction qu'épistémologique, celle de traduire le phénomène de la valeur en termes quantifiables et de le faire sous la forme d'un flux, lequel sera croisé par un stock. Or ce faisant Locke opérait un parallèle manifeste avec la physique de son époque, laquelle caractérisait les matériaux de la même manière - comme une pure quantité caractéristique du matériau - et les mesurait par le même rapport d'un flux à un stock : à l'image de la

« densité » de Boyle et de Newton¹⁰. Locke s'appuyait en fait sur un modèle générique de quantification, et qu'il se contentait d'appliquer à l'univers macroéconomique.

Mais d'un autre côté rien n'interdisait non plus de généraliser ce mode de calcul à l'analyse de l'intérêt. Car on l'a vu, Locke appréhende ce taux à l'aide d'un calcul de rentabilité appliqué aux actifs commerciaux - qu'on appellera désormais « capitaux ». Or on le sait, une telle rentabilité dépend de l'offre disponible (un stock) et du flux des revenus issus du marché. Locke avait donc les moyens d'une généralisation cohérente, et qui allait le conduire à sa théorie globale de l'intérêt

d – la formation du taux d'intérêt naturel.

Mais pour effectuer ce mouvement il allait rencontrer une dernière difficulté, sous forme d'une théorie alternative de la valeur du capital, et sans doute très représentative des débats de cette époque. Locke la présente de la sorte, mais on en trouve un écho assez proche chez Petty [Petty-1906] : « *the rate of Interest should be the Measure of the value of Land in number of Years Purchase, for which the Fee is sold* » [57]. En fait il ne s'agissait pas d'une véritable affirmation causale puisqu'on ne constatait qu'une corrélation entre deux ratios : l'intérêt et le taux de capitalisation des rentes. Mais elle n'en n'était pas moins gênante, car on faisait dépendre ici le prix du capital de ce double ratio « *price of Land [would be] regulated by the interest* » [59] ; et cette affirmation masquait les enjeux productifs et commerciaux sous-jacents à la formation de l'intérêt. C'est pourquoi Locke ne pouvait affronter cette idée sans repositionner l'ensemble des éléments formant le rendement du capital prêté. On peut en distinguer trois éléments

L'affirmation du marché et du prix d'offre du capital

Locke va d'abord prendre appui sur les ambiguïtés de cette corrélation pour réfuter l'idée d'un lien causal entre ce taux de capitalisation et le prix de la terre. Il le fera de façon simple au demeurant en pointant *l'existence* d'un mécanisme de marché qui faisait diverger le prix des terres de leur taux de capitalisation « *[that] which makes land as well as other things dear ; plenty of buyers and but few sellers* » [61]. Et il s'appuiera sur l'histoire récente pour le démontrer : « *we see... how little this Rule has held at home* » [58]

Notons toutefois – en réponse à Vaughn [Vaughn-1980] - que Locke ne cherche pas ici à appliquer sa propre théorie de la valeur au marché de la terre. Car il raisonne en fonction de ce que Keynes appelle *le prix d'offre du capital* qui signifie que son prix de cession renvoie surtout à des logiques croisées d'épargne et de placement. Il est d'ailleurs probable que Keynes lui a emprunté cette idée, d'autant que Locke sera très explicite : soulignant que le prix de la terre était au plus haut dans les régions manufacturières, où résidaient suffisamment d'hommes industriels « *thriving tradesmen* » [61] capables de s'enrichir, puis d'investir pour développer leur patrimoine « *in the Neighbourhood* » [61]

L'affirmation avait évidemment de fortes contreparties politiques, qui seront soulignées par Ashcraft [Ashcraft-1995]. Car dans le même temps, Locke mettait le doigt sur

¹⁰ Cf la définition des « principia » : la quantité de matière se mesure par la densité et le volume pris ensemble [Newton- 1985] On notera aussi le parallèle entre la méthode suivie par Locke et la physique galiléenne. Ce parallèle, pensons nous, permet de renouveler le vieux débat sur le rapport entre la physique et la théorie économique [Roche -1992]

le sur-endettement de certains propriétaires fonciers, responsables selon lui de la baisse des prix «*[where] men live lazily upon the product of the land*» [60]. Mais il ne s'agissait que d'un point de vue empirique insuffisant à fonder une théorie de l'intérêt. Encore fallait-il l'appuyer sur une véritable argumentation causale marquant les liens entre l'intérêt naturel et les facteurs liés au capital : ce qui revenait in fine à détailler les deux fonctions précitées.

La fonction d'offre financière : l'épargne et la balance commerciale

En fait la fonction d'offre pose peu de problèmes conceptuels, car il ne s'agissait que de tracer une quantité : l'argent disponible pour le prêt (« *ready money* »). Son analyse par contre, avait de fortes conséquences, y compris politiques, car elle signalait *les facteurs* sur lesquels jouer pour augmenter ces fonds. C'est pourquoi Locke va accorder une attention particulière à cette discussion, en affirmant une première thèse relative à la stabilité de l'argent nécessaire au fonctionnement du commerce : « *Ceci montre la nécessité d'une certaine proportion entre l'argent et le négoce [sur une période donnée]* »[33] Cette formule est sans doute la plus connue des *Considérations* car elle forme le support de la théorie quantitative de la monnaie. Locke s'attachera d'ailleurs longuement à la démontrer. Mais au-delà de cette question théorique, l'enjeu était surtout de pointer la grande sensibilité du négoce aux facteurs agissant sur cette proportion ; ce qui revenait à adopter un raisonnement marginal. Et Locke fera valoir deux points.

⇒ D'une part il pointera l'importance de l'épargne en reprenant, mais sur un plan théorique, sa critique de l'endettement de confort. Et il fera valoir que cet endettement – qui est ici l'opposé de l'épargne – pesait négativement sur la fonction d'offre : « *là où les dettes des gens ont cru, l'argent [sera] rare et partant l'intérêt élevé* »[10]. La thèse semble assez simple d'ailleurs, mais il faut souligner la dimension comportementale que Locke a voulu lui donner. Car selon lui l'endettement était d'abord la conséquence d'une mauvaise gestion « *ill husbandry* »[84], mais aussi « *[of] a neglect of Religion, ill Examples, debauchery* » [85] ; « *good husbandry* » étant synonyme, a contrario, de « *frugality* »[28], et donc d'épargne. Or au-delà de leur dimension morale évidente, ces formules signifiaient que ces comportements étaient en tant que tels *des causes* du progrès du négoce (via son financement). Ils en formaient même dans un sens, la seule cause autonome.

⇒ Car Locke fera aussi valoir qu'à un niveau d'endettement donné le seul moyen d'augmenter l'offre financière était un commerce extérieur positif : une thèse très courante à l'époque mais qu'il exprimera d'une façon rigoureuse « *Silver is brought in only by an over-balance of trade* »[FC-16]. Ce point jouera alors un rôle central dans ses recommandations, puisqu'il faisait dépendre le financement du négoce des résultats du commerce extérieur. Mais il n'y faut surtout pas voir un parti pris protectionniste – qui chercherait influencer à influencer par la loi sur ce financement : ainsi Locke dénonce-t-il « *l'act de navigation [qui] n'empêchera pas la venue [de commerce étranger] puisque beaucoup font du négoce pour d'autres en leur nom propre* » [22]¹¹. En fait, Locke a toujours été

¹¹ Ce point a fait couler beaucoup de (mauvaise) encre, Locke étant très souvent accusé par là de soutenir les politiques protectionnistes. En fait le vrai débat sera posé par Blaug, qui considère que le libéralisme classique se serait caractérisé par l'idée de neutralité de la balance commerciale. C'est pourquoi Locke, d'après lui, devrait être opposé aux classiques [Blaug- 1981]. Schumpeter répond avec raison que cette idée de neutralité du commerce extérieur était une conséquence de la maîtrise de l'émission monétaire par la

opposé aux mesures de protection, contre-productives selon lui : ce qui veut dire qu'il voyait la balance commerciale comme *un résultat* des progrès du négoce, mais qui en retour le renforçait. C'est pourquoi l'essentiel était d'en montrer la logique, à commencer par la formation des revenus déterminant l'intérêt.

La fonction de rentabilité déterminant l'intérêt

C'est ce qu'il fera alors, comme on l'a indiqué, en généralisant son calcul d'investissement de départ. Et Locke va alors procéder en deux temps ;

⇒ il va d'abord noter, toujours par son analogie avec la terre, que l'intérêt était lié à la rentabilité des capitaux qu'il finançait, ce qui revenait à mettre ce calcul en dynamique. « *[As for land] that which raises the natural Interest of money is its aptness to bring .. to him that manages it, a greater Overplus of Income above his Rent* » [72]. Ce faisant Locke obtenait un lien quantifié entre intérêt et marché, puisqu'il disait désormais que l'intérêt *dépendait* de la rentabilité du capital financé. Or on le sait c'est le marché qui peut rentabiliser ce capital. C'est pourquoi, et en s'inspirant de sa théorie de la valeur, Locke va voir dans la valeur d'un bien, croisée à la circulation monétaire, la clé de cette valorisation : *"that which causes this is [in land].. a greater quantity of products in proportion to the same vent or the same quantity .. to a greater vent but for to the Borrower.. the less quantity of Money, in proportion to Trade, or to the Vent of all Commodities, taken together"* [72].

⇒ Il ne restait qu'à généraliser ce point pour obtenir la relation entre l'intérêt et la rentabilité du capital commercial, ce que Locke fera par la formule déjà citée ; « *Interest depends on the whole quantity of the then passing Money of the kingdom, in proportion to the general Vent of all the Commodities* » [72] Textuellement la thèse signifiait que l'intérêt était *fonction directe* de la rentabilité moyenne du capital commercial. Et implicitement, elle permettait de rapporter cette valeur à l'offre financière pour achever de déterminer le taux d'intérêt naturel (la fonction d'offre étant déterminée par l'argent disponible dans le pays).

C'est pourquoi Locke arrêtera son calcul sur cette formulation.

e – Locke et la fondation de l'économie politique classique

Evidemment un tel modèle pourra sembler très simple et surtout limité puisqu'il ne se cantonne qu'aux seuls champs commercial et foncier. Mais prenons garde ici à l'effet de présentation. Car il faut suivre Schumpeter au moins sur un point : l'enjeu de cette époque était avant tout conceptuel. Il était de savoir distinguer la nature des revenus issus de l'activité, pour en tirer les liens de détermination qui expliquaient leur formation. Or c'est bien ce que fait Locke ici, puisqu'on peut lire dans son modèle non seulement l'explication de l'intérêt, son lien avec la rentabilité du capital, mais aussi la notion de valeur ainsi que l'ensemble des notions constitutives du capital (le profit et même son taux¹², le revenu, la rente, Locke allant jusqu'au prix d'offre keynésien). On pourrait même aller plus loin, et souligner que Locke a proposé une analyse dynamique, puisqu'il attribue la « la

Banque Centrale, laquelle ne sera achevée qu'au XIXème. Il n'y avait donc pas lieu d'en faire un critère pour les auteurs du XVIIème. On suivra Schumpeter sur ce point ...

¹² Locke écrit ainsi « *maintenant le marchand et le prêteur se partagent également le profit.. à 6%* » [13]

croissance » du négoce autant à son financement, c'est-à-dire avant tout à l'épargne, qu'à la recherche du profit par les entrepreneurs. Et l'on retrouve là les deux piliers du développement tels qu'ils seront vulgarisés par les auteurs de la période classique.

Aussi est-ce dans ces termes que nous devons conclure notre débat sur l'origine de l'économie politique classique. Car si l'on met de côté la théorie de l'amortissement – qui renvoie au rapport entre salaire et capital – on est ici déjà face à *l'essentiel des concepts* des classiques. Et nous y sommes, soulignons-le, dans un univers monétaire et financier élaboré, contrairement à ce qu'en dit la théorie du « réalisme » de Schumpeter.

Mais ce serait oublier l'essentiel que de trop insister sur ce point. Car il faut voir que le propos de Locke était moins de bâtir une théorie avancée que d'agir sur la politique de son pays, et d'y agir d'abord en termes financiers. Par contre on peut fort bien anticiper les termes dans lesquels il l'a fait, en revenant sur le sens normatif de l'idée d'intérêt naturel.

f– des bases conceptuelles classiques à la question des institutions financières

On l'a dit en effet dès le début de cette discussion : que l'intérêt pût être naturel, pour Locke, impliquait qu'il pouvait devenir une norme permettant de juger d'un système financier. Il signifiait précisément que ce système *avait cette fonction* de distribuer les fonds aux entreprises en relation avec ce taux ; mais dans le même temps que l'on pouvait juger des acteurs *à partir de cette fonction*. Or les « Considerations » seront très précises de ce point de vue. Elles le seront d'abord en soulignant le caractère essentiel, et même vital, du financement pour le négoce. « *L'argent* » diront-elles « *est nécessaire au négoce comme la nourriture l'est à la vie.. c'est de ceci dont on doit principalement se soucier* » [6,17]. Mais précises, elles le seront surtout en soulignant les très nombreux dysfonctionnements qu'on observait dans le secteur financier : Locke employant souvent les termes de « *ingrossing* » [103] ou de « *kind of monopoly* » [7,103], pour qualifier les pratiques qu'il cotoyait. Et ce terme à cette époque était proche de la stigmatisation.

Naturellement, une telle analyse fait signe vers les mesures institutionnelles qui seront prises dans les années 1694/1700, et qui pour une large part chercheront à influencer sur l'organisation du circuit financier. Et la question que l'on doit se poser est autant celle de l'analyse financière que Locke a pu effectuer que du rapport entre cette analyse et ces mesures. Mais il faut être très prudent pour aborder ce dernier point, et surtout souligner qu'il ne renvoie pas seulement à des enjeux économiques, mais aussi à des questions liées au *droit de la propriété*.

Car lorsque l'on touche à un système financier, et plus encore quand on y touche par la loi, on touche forcément aux principes de ce droit. Précisément on en favorise une modalité qu'on appelait à l'époque « commutative » et qui conduit à appréhender les biens appropriés au travers des contraintes de l'échange. Or s'il s'agit d'un acquis pour nous, modernes, ces questions à l'époque étaient très loin de l'être ; on tendait même à accorder un privilège spontané à la propriété foncière et à sa relation directe, dite « distributive », avec le pouvoir politique [Tully-1992]. Que Locke ait été le porteur d'une vision spécifique de la propriété prend alors tout son sens dans ce contexte. Car cela signifie qu'il a pris position *de facto* sur la dimension financière de la propriété ; et qu'il l'a fait surtout en termes institutionnels. La question qui se pose est donc autant celle du rapport de ses

conceptions financières avec les mesures politiques prises dans ces années, que du sens que lui ont donné ses positions sur la propriété. C'est ce qu'il nous faut examiner.

IV LOCKE et l'institutionnalisation du système financier anglais

Le principal acquis économique de la révolution constitutionnelle est d'avoir mis sur pied le premier système financier moderne avec la création de la Banque d'Angleterre (1694), la refonte des monnaies (1695), et le privilège d'émission accordé à cette banque (1698). Il s'agissait déjà d'un système cohérent puisqu'on organisait l'intermédiation financière en même temps que l'on fiabilisait la circulation de la monnaie. Mais il ne faudrait pas croire que la révolution ait formé *le projet* d'un tel système, comme si elle avait en quelque sorte appliqué un programme politique. A l'époque, il n'y avait aucune référence pour le penser, le seul modèle étant celui de la Banque d'Amsterdam qui n'était qu'une banque d'émission. Et ce système s'est bien plutôt construit comme un ensemble de décisions s'enchaînant l'une l'autre, à partir d'un choix innovant et décisif : celui de construire la Banque d'Angleterre comme une institution de crédit semi-publique, précisément comme une banque adossée à la dette souveraine et qu'on autorisait à monétiser (par des billets à ordre).

Cette remarque est essentielle car elle permet de rendre le contexte dans lequel sont parues les Considerations et la nature de leur proximité avec ce projet institutionnel. Car au moment de ce débat sur l'intérêt, le projet de la Banque d'Angleterre – dit projet Paterson - était encore largement ignoré. Mais le fait est que Locke appartenait à un réseau d'influence¹³, proche du nouveau pouvoir et qui sera le principal soutien de ce projet. Et le fait est qu'il va faire valoir des principes très proches de ce projet, notamment à partir de cet enjeu majeur pour son pays, qu'était le besoin de financement du négoce.

a- l'analyse financière des considérations

L'analyse financière des Considerations n'a en effet qu'un seul objet : d'examiner les conditions dans lesquelles l'économie pouvait se financer. Mais ce qui tranche dans cette analyse, c'est l'ampleur des critiques que Locke porte aux acteurs financiers de son époque. Car il ne s'agissait pas d'une simple condamnation morale - à l'image des remarques sur l'endettement de confort – mais de pointer la logique qui conduisait à des pratiques dommageables pour le pays. Et l'on peut résumer son jugement en trois propositions.

La fuite des capitaux provoquée par la manipulation des monnaie

Il s'agit là d'un point essentiel pour Locke, et qu'on doit mettre en rapport avec sa théorie de la balance commerciale. Car on le sait, tout déficit y est synonyme d'une baisse des fonds disponibles pour le « négoce » et donc d'une tendance à son rétrécissement. Or

¹³ "it could be claimed that the lockean group in the parliament after the revolution .. was astonishingly effective"[Laslett- 1957]

en plus de ces déficits, Locke va pointer les manipulations récurrentes auxquelles on se livrait sur les monnaies et qui aboutissaient à une fuite indue des capitaux.

Ainsi en était-il du change commercial où les changeurs jouaient sur la mauvaise qualité des monnaies anglaises - "*clipped money*" - pour en tirer bénéfice au détriment du financement du négoce. Locke les dénonce en ces termes "*they [re]send bullions [abroad] : giving for it more than the equal weight of mill'd money .. they being able to make more profit* [SO-4]. Mais il prendra d'autres exemples pour montrer que le mauvais état des monnaies - « *mischief and ruine* » [FC-préface] - encourageait certes leur circulation, mais au prix d'une forte exportation d'or. Partant de là il fera de la fiabilité de la monnaie une question cruciale de politique monétaire, on le verra ci-après. Mais cette question monétaire était pour lui intimement liée à deux critiques majeures des pratiques financières.

L'inefficience du système bancaire en matière d'intermédiation

Il s'agit là d'un point que nous avons noté dès le début de cet exposé et qui explique l'insistance de Locke pour refuser la baisse légale de l'intérêt. En fait il signifie que le système bancaire ne se comportait pas dans une logique d'intermédiation efficiente entre l'épargne et le négoce, du fait de la différence de compétences entre les épargnants et les professionnels (ce qu'on appellerait aujourd'hui *asymétrie d'information*). En effet, selon Locke, les banquiers seront « *toujours habiles dans les arts [de prêter] à la valeur naturelle de l'intérêt* » [2-3], même en cas de baisse légale de l'intérêt. Mais tel ne sera pas le cas des épargnants, qui se verront dans ce cas incités à surplacer en banque plutôt qu'en entreprise « *découragés.. de prêter pour un profit si disproportionné par rapport au risque* » [14]. Le négoce souffrirait alors de ce phénomène pour Locke et doublement. Car d'un côté les banques ne reprêteraient pas toute l'épargne collectée « *les banquiers [pouvant] s'accomoder de laisser davantage d'argent oisif* » [7]; mais d'un autre côté on pouvait craindre un réflexe de thésaurisation de la part du « *monied man* » : toutes attitudes qui pèseraient négativement sur les fonds offerts (Keynes s'est inspiré de ce dernier point avec sa thèse sur la « *préférence pour la liquidité* »)

Le caractère inéquitable de l'allocation financière dans le système bancaire

Ce point par contre a été négligé par les commentateurs. Or il illustre mieux qu'un autre la manière en partie normative par laquelle Locke a su appréhender le système financier. Car en réalité il signifie qu'au-delà des phénomènes de spéculation et/ou d'asymétrie de compétences, Locke a voulu dénoncer le caractère inéquitable de la répartition des prêts, telle qu'opérée par le système bancaire : en ce sens qu'elle serait loin de correspondre aux besoins du négoce « *exigences of trade* ». Et il laissera clairement entendre que l'on favorisait la capitale au détriment du reste du pays : « *current of running Cash, which now takes its course almost all to London* » [103], Locke employant des mots très durs (« *extorsion* ») [103] pour qualifier ce genre de comportements. Et l'on retrouvera ce point bien au-delà des *Considerations*.

b- Les recommandations financières des Considérations

Ce sont donc trois critiques que Locke porte au système financier de son époque et dont on peut constater qu'elles couvrent l'essentiel des pratiques liées au crédit bancaire : i.e. l'ensemble du circuit allant de la collecte de l'épargne à son usage par le négoce. Mais

cela veut-il dire que Locke s'en soit pris à la fonction bancaire en tant que telle ? Une telle question se posait à l'époque : nombreux étant ceux qui plaidaient pour une régulation marchande du système de crédit. Mais on vient de le voir à propos de sa critique des placements des épargnants, Locke approuve le principe du crédit bancaire, il le fera même de plus en plus clairement avec le temps. En fait son vrai propos était de confronter la situation actuelle où l'existence d'un système bancaire était acceptée "*by consent*"[103] et malgré ses défauts, à une situation idéalisée où les épargnants prêteraient aux entreprises directement et donc au taux naturel "*If Money were to be hired, as Land is ..from the Owner himself it might ..be at the Market (which is the true) Rate* » [103]

Et que Locke oppose ainsi ces deux situations ne pouvait signifier qu'une chose : qu'il jugeait nécessaire de réorienter ce système bancaire, et de le faire si nécessaire par la loi. C'est pourquoi il mettra en avant deux axes d'évolution, dont on verra sans mal qu'ils se déduisent des critiques qu'il venait de formuler.

Premier axe : la nécessaire répartition du financement en fonction des besoins

Il s'agit de la conséquence immédiate de sa position sur l'inéquité de la distribution des fonds. Et dont on doit souligner l'enjeu. Car en pointant l'adéquation entre besoins et allocation de ressources Locke en faisait un critère majeur pour réorienter le système financier, en complément de l'idée normative d'intérêt naturel. De façon plus précise, il achevait de qualifier la fonction financière dans *un sens d'intérêt général*, certes familier pour nous, mais nouveau pour l'époque. Écoutons-le car il s'agit du principe fondateur de ses conceptions financières « *Law [could be necessary] to regulate Interest. There would not be much danger.. if Money were more equally distributed into the several quarters of England.. according to the Exigences of Trade*" [103]

On doit alors regretter que ce passage ait si peu attiré l'attention des lecteurs (à notre connaissance il n'a jamais été cité). Car Locke anticipe à l'évidence l'esprit des réformes financières de ces années. Il l'anticipe d'autant plus que le deuxième axe de ses recommandations préfigure le principe de mutualisation de l'épargne qui est la caractéristique du projet Paterson

Deuxième axe : la mutualisation des risques des prêteurs autour de la dette souveraine.

À dire le vrai Locke ne fait pas de recommandation formelle à ce propos se contentant d'exposer l'exemple hollandais de gestion de la dette publique. Mais la Hollande était à ce point parée de vertus qu'en parler positivement devenait un exemple à suivre. C'est pourquoi Locke va longuement souligner la manière dont le régime de Witt avait réussi à baisser les taux servis aux épargnants, en s'adressant à eux de façon privilégiée pour prêter à l'Etat « *This Credit is so great an advantage that were the States .. begins to pay their Debts, the Creditors, would let it stay in, at lower Interest* » [108] ce qui en revenait à jouer sur « la prime de risque » par la garantie publique. Et il insistera pour montrer qu'il s'agissait d'une politique consciente de la part des autorités.

L'allusion était claire, et l'on voit que ce sont les trois principes que suivra la Banque d'Angleterre que Locke défend dans ces propositions : l'intervention par la loi, la mutualisation de l'épargne autour de la dette souveraine et la répartition du crédit en

fonction des intérêts « du négoce » (cf ci-après sur ce point). On peut donc en conclure que nous sommes en présence ici d'une première formalisation de ses principes fondateurs.

c- le conflit avec la land bank et la question du droit de propriété

Mais il faut prendre garde ici à cette lecture trop facile pour qui l'on aurait pu se satisfaire, à cette époque, des seuls principes que Locke vient d'énoncer pour justifier le privilège qui sera accordé à la banque d'Angleterre. D'abord parce que Locke ignore visiblement la forme pratique qu'il allait prendre : un privilège public accordé à une banque de statut privé. L'idée en appartiendra à W. Paterson, même si le fait que Locke ait soutenu le projet montre assez sa cohérence avec ses propres positions.

Par contre, beaucoup plus important est de noter que *le mode de gestion* de la banque allait soulever les questions sur la propriété déjà évoquées ci-dessus. Car la Banque d'Angleterre aura cette spécificité – loin d'être acquise à cette époque - de ne se fonder que sur le métal d'or en matière de réserve : « *au moins* » dira son fondateur avec des accents très lockiens « *tant qu'une autre espèce de crédit n'a pas été choisie par la partie marchande de l'humanité* »¹⁴. Mais ce faisant elle allait s'opposer à de nombreux adversaires, et notamment aux partisans de la « land bank » qui se voulait une banque d'émission assise sur des hypothèques foncières. Ses promoteurs soutenaient en effet que la terre étant la forme dominante de la propriété, elle devait valoir comme garant ultime de la monnaie nouvelle émise par un système financier. Et l'ampleur de ce débat montre que l'on touchait là à une question politico/économique majeure

C'est alors peu de dire que cette discussion renvoie à la philosophie politique de Locke et à sa théorie de la propriété. Car on le sait l'enjeu premier de cette théorie était de contester la conception distributive que l'on avait du droit à la propriété et qui la faisait dériver du pouvoir politique (ce qui légitimait souvent le privilège qu'on accordait à la propriété foncière). La question que l'on doit se poser est donc celle du lien de cette théorie avec les enjeux institutionnels que l'on vient de pointer.

Notre propos dans ce qui suit va alors être de répondre à cette interrogation. Mais nous allons le faire d'une façon particulière : à partir du débat qui a rebondi récemment à propos de la théorie de la propriété de Locke, à la suite de la célèbre préface de Laslett relative à son engagement politique [Laslett- 1960]¹⁵. Car il n'est pas exagéré de dire que ce débat se trouve aujourd'hui dans une impasse, tant les interprétations n'ont cessé de diverger depuis cette publication. Et nous pensons que la référence à cette question financière permet de l'éclairer d'un jour nouveau. Cela nous permettra d'achever la présentation du rôle de Locke dans la construction des institutions financières de son pays.

d – le problème posé par la théorie de la propriété de Locke

Locke est connu pour avoir refondé dans un sens jusnaturaliste la théorie de la propriété et permis de légitimer son appropriation inégale. Et on le sait, il l'a fait par le travail, activité qu'il pose comme une obligation naturelle, en même temps qu'elle justifie le droit du travailleur sur son produit. « *Le travail qui est le mien.. a fixé les choses.. et me les*

¹⁴ W Paterson , cité par A Andréadès Op. Cit.

¹⁵ Cette lecture se présente comme redécouverte de l'engagement de Locke en faveur de la Révolution, mais son objet était surtout de relativiser le poids de la théorie de la propriété dans la pensée politique de Locke.

a appropriées» [TGC-28] Il s'agissait, a-t-on souvent pensé, d'un pas majeur pour la doctrine libérale, car cette position nouvelle de la propriété pouvait valoir également pour la terre (par extension, le capital), puisque sa valorisation justifiait son appropriation : Locke faisant alors de la propriété un principe général et par là même d'ordre institutionnel.

Mais ce qui surprend le lecteur et qui a fortement pesé dans ce débat, est le raisonnement que Locke emploie à ce propos. Car le Traité ne va pas faire du travail une justification absolue de la propriété – comme on l'a souvent pensé – mais une justification limitée à la seule consommation. L'homme dit le Traité n'est pas légitime quand il gaspille les richesses, et doit donc limiter ce qu'il possède « *aux avantages et à la commodité de la vie*» [TGC-31] ; cet argument valant tout autant pour la terre que l'on ne peut posséder au-delà de ce qu'on peut en consommer grâce au travail. Partant de là on s'est interrogé sur la portée de cette restriction, tant elle semblait opposée à la conclusion du Traité. Car il ne s'agissait pas d'une « clause de style », comme on a pu le soutenir [Mac pherson-1971]. Cette limite s'enracine au contraire dans la conception fondatrice que Locke a eue de la liberté où il explique qu'elle est aussi synonyme de responsabilité envers les autres hommes « *[on] doit selon ses forces conserver les autres hommes* » [TGC-6]. Autrement dit ce « principe de non gaspillage » est inhérent à sa philosophie. Mais dans ce cas que conclure de cette position en apparence aussi contradictoire avec la doctrine libérale ? Doit-on y voir, à l'instar de Tully, une certaine hostilité à la logique du marché [Tully – Op.Cit]¹⁶? Ou même en forçant moins le trait, un souci religieux – « calviniste » - qui relativiserait le parti pris libéral de Locke [Dunn-Op.cit.] et [Skinner-1988]. Ces thèses ont été soutenues récemment, sans que l'on puisse trancher véritablement.

En fait, ces positions reflètent une vraie difficulté : celle de la philosophie moderne à penser les questions économiques, et dans ce cas, à en comprendre la dimension financière. Car nous l'avons noté dès le début de cet exposé, si Locke admet des limites à la propriété, il a aussi posé que l'existence d'un gage monétaire pouvait les déplacer. Et c'est à cette fin qu'il introduit l'idée de convention qui est au cœur de sa vision institutionnelle de la monnaie : « *c'est le consentement des hommes qui a mis de la valeur à l'or* ». Il prendra même l'exemple de la vente de produits par notre travailleur, pour souligner que l'or lui permettait non seulement de conserver la richesse mais surtout de la développer « *s'il veut donner ses noix pour une pièce de métal qui lui plaît, il peut [la] garder longtemps [et en user pour] agrandir ses possessions* ». [TGC-49]

e - la propriété finalisée chez Locke et son lien avec le système financier

Il n'y avait donc pas lieu de voir ici une quelconque hostilité à la logique du marché. Car ce que nous dit Locke est en réalité très simple d'un point de vue économique (si l'on met de côté le difficile débat sur la nature de la monnaie) : il légitime l'épargne financière en soulignant qu'elle ne détourne aucune richesse de la consommation, puisqu'elle provient de la vente de ses propres produits. On pouvait donc aisément considérer que cette même épargne servait à acquérir la terre, et même entraîner de fortes inégalités à ce propos. A l'exacte image de l'entrepreneur investissant dans la terre, que l'on a évoqué ci-dessus.

¹⁶ Tully pointe – avec raison – le fait que la théorie de la propriété de Locke admet un engagement « positif » de la part du propriétaire, alors que pour la théorie moderne – représentée selon lui par Berlin – la propriété est exclusive (négative).

C'est pourquoi Locke en a logiquement conclu que «*le consentement unanime [sur le gage] rend justes les démarches d'une personne qui .. aggrandit ses possessions*» [TGC-50]

Par contre ce qu'il faut noter - et qui forme le fond de cette discussion - c'est le déplacement qui s'opère dans l'idée même de la propriété. Car il faut voir que si Locke approuve bien l'épargne il récuse toujours le gaspillage – id est la thésaurisation - en ce sens que les richesses produites devront toujours « quelque part » être consommées. Cela veut dire que lorsqu'il parle d'épargne, il ne raisonne pas sur un échange isolé – c'est-à-dire un troc - qu'il généraliserait ensuite, à l'image de Smith ou de Walras¹⁷. Mais il se place *d'entrée dans un contexte monétaire élaboré* – id est : un contexte de marché – et qui va de ce fait déterminer la nature même de la propriété. Et la déterminer dans un sens bien précis : celui où tout bien, toute parcelle de terre ne peut être possédée qu'à condition soit d'être utilisé, soit de servir à la communauté par le biais du marché. Ce qui revient à dire que la propriété est elle-même conditionnée par la nécessité de contribuer à la richesse collective. Il n'est donc pas possible, comme l'a fait Laslett - entr'autres - de supposer que la propriété est ici « absolue » - négative au sens de Berlin ; mais il faut la considérer comme un *droit individuel*, certes, mais soumis à une *condition sociale*.

Mais qu'est-ce à dire sinon qu'on définit ici une finalité sociale pour la propriété ? Précisément un droit individuel soumis à une finalité sociale ? Et cette finalité ne vaut-elle pas aussi – et même surtout - pour sa dimension financière ? L'idée vient d'elle-même car lorsqu'on parle ici d'obligations économiques on a d'abord en vue la production foncière, l'épargne qu'elle génère et les transactions portant sur la terre : c'est-à-dire l'essentiel de ce qui se jouait, à l'époque, dans les transactions financières. Et l'on mesurera alors l'enjeu de cette conclusion. Car on l'a vu au long de cette discussion, Locke analyse le système financier dans un cadre lui aussi finalisé, lui assignant cette fonction de redistribuer l'épargne « au mieux des intérêts du négoce ». Or il s'agit des mêmes notions que nous voyons se mettre en place dans cette discussion – mais sous la forme de *principes fondateurs* : autant de la monnaie que du droit à la propriété. N'est-il pas clair qu'il s'agit de la même démarche de pensée ? et que la fonction que Locke assigne au système financier dérive en droite ligne de cette théorie finalisée de la propriété ?

Aussi est-ce dans ces termes que nous devons conclure cette discussion : *que Locke a effectivement fondé le droit individuel à l'appropriation, mais il l'a fait dans un cadre finalisé et c'est la même idée qui lui a fait penser la fonction d'un système financier. Ce qui veut dire, pour revenir à la question posée dans notre introduction, que ses conceptions financières renvoient au même mouvement de pensée que sa philosophie institutionnelle, qu'elles en sont en fait la principale application.*

f - Locke et l'institutionnalisation du système financier anglais

Partant de là on peut très bien anticiper la position de Locke dans le processus d'institutionnalisation du système financier anglais, et surtout en comprendre son impact. Car on l'a dit, ce processus tenait à trois *mesures phares*

¹⁷ Walras et Smith définissent le marché comme la somme des transactions définies de façon élémentaire et donc abstraction faite des fonctions élaborées de la monnaie [Smith-2000] ; [Walras -1952]

⇒ La création de la Banque d'Angleterre par une loi du Parlement en 1694.

A l'évidence Locke a joué un rôle décisif dans cette décision, puisqu'il a fait partie du premier tour de table de « la Banque ». Il a même cherché à influencer sur la composition de l'équipe dirigeante, ce qui témoigne d'une forte adhésion aux principes de ce projet bancaire [Locke-1694]¹⁸ ; et il est probable que son rôle a été encore plus grand que ce qu'on en connaît. Mais il témoignera par la suite, et à titre privé, de certaines distances concernant la manière, semble-t-il « opaque », dont elle gérait les crédits commerciaux, et le privilège accordé « aux commerçants londoniens » : « *it becomes the wisdom of the parliament To consider how money might be better distributed in the country and other ports, and trading part of England* »¹⁹

Cette critique a interpellé quelques auteurs, mais en réalité elle ne doit pas surprendre. Car on l'a vu Locke a fait de l'équité dans la distribution des prêts un principe essentiel sur le plan financier; et il est naturel qu'il ait été sourcilieux sur cet enjeu, probablement ambigu au démarrage de la Banque²⁰. Mais l'important dans cette affaire n'est pas tant ce qui s'est joué au démarrage du projet, mais dans les principes d'orientation qui vont se mettre en place dans la durée. Or le fait est que très rapidement la banque va devoir endosser cette mission d'intérêt général que lui réclame Locke. Et cela se mesure aux deux épisodes majeurs qui vont suivre sa création

⇒ L'act de « refonte des monnaies » qui consiste dans la remise au pair (obligatoire) des monnaies (1695/96).

Cette réforme faisait suite à un constat largement partagé sur l'état désastreux des monnaies du pays. Et son propos était d'en rétablir durablement la fiabilité en faisant refondre toutes les monnaies. Mais elle avait surtout de fortes contreparties financières, puisqu'elle inscrivait la nouvelle monnaie au cœur de tous les contrats financiers, qu'elle contribuait de la sorte à fiabiliser : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle sera demandée au départ par la Banque d'Angleterre. Locke va alors prendre une position de pointe dans ce débat – en présentant deux arguments décisifs en faveur de la réforme : 1. La lutte contre la fuite des capitaux : Locke reprenant les thèses présentées ci-dessus (point IV-a) ; 2. La défense de la position du créancier, car dira-t-il toute altération de la monnaie “ *will rob all Creditors.. of their Debts, and all Landlords..of their quit Rents for ever without any advantage to the Debtor, or Farmer.*”[SO-4]

Ce point de vue était bien sûr très proche de celui de la Banque. Mais il faut surtout souligner que Locke liait ici l'intérêt général – au travers de la question du maintien des capitaux dans le pays – à la défense de l'épargne : initiant là une constante bi-séculaire de la politique monétaire anglaise. La chose cependant, n'était pas aussi simple que laisse entendre cette référence à l'intérêt du pays ; car la réforme était à ce point radicale – elle revenait à une déflation de 30 % des signes monétaires - qu'elle allait susciter de très fortes oppositions. C'est pourquoi le mérite revient à Locke de l'avoir sauvée en obtenant le

¹⁸ Locke, lettre à E. Clarke, le 6 Août 1694, in [de Beer-1979]

¹⁹ Locke, lettre à J Freke et E. Clarke, le 18 février 1695. Op.cit

²⁰ L'act de création de la banque (tonnage act) retrace simplement la décision, et ne dit rien de la mission de la banque concernant ses crédits

deuxième vote du Parlement grâce à ses « Further considerations » : ce vote apparaissant comme le moment clé de cette période, celui où le pouvoir d'état inscrit sa nouvelle politique financière dans la réalité des conflits d'intérêts.

⇒ Le privilège d'émission accordé en 1697 contre une mise à 0% de l'intérêt porté par les billets de la banque

L'esprit de cette mesure était autant de fiabiliser le crédit bancaire, après l'échec de la Land Bank que d'accélérer la circulation monétaire. Et l'on en connaît le succès, puisque ce qui n'était encore qu'un titre de crédit, est en réalité le point de départ de la monnaie fiduciaire. On peut donc dire qu'on est ici à la vraie origine du statut d'Institut d'émission de la Banque d'Angleterre. Mais l'important ici est de noter que cette mesure ancrerait officiellement la politique de la banque dans sa mission d'intérêt général, puisqu'on conditionnait un privilège d'émission – évidemment favorable à la banque - à une orientation de gestion au service de l'économie (abaisser le taux stimulait la circulation des billets). Et le fait est que cette orientation ne cessera de se développer avec le temps, faisant dire à Andreades que la Banque « *se pensait comme un service public de crédit* » [Andreades-Op.cit.]

Pour être tout à fait complet, on notera qu'il n'y a pas de position écrite de Locke à ce sujet. Celui-ci est en réalité au faîte de son influence politique, mais aussi de plus en plus fatigué. Et l'on verra plus qu'un symbole dans ce début de retrait : car cette dernière mesure ancrerait de facto ce principe d'intérêt général qu'il souhaitait tant voir se mettre en œuvre en matière de crédit, même si l'écart entre Londres et la province sera sensible encore longtemps. Et cet ancrage sera suffisamment solide pour qu'à partir de cette réforme il vive de façon autonome. Quoi qu'on en ait dit²¹. C'est pourquoi on peut dire que cet épisode du premier privilège d'émission clôt la phase de naissance ces institutions financières anglaises, mais aussi celle de la contribution de Locke.

Conclusion : l'impensé de la science économique

Avec cet épisode du privilège d'émission s'achève alors l'exposé de la pensée économique de Locke. Et l'on peut désormais mesurer le chemin accompli. Car ce travail était parti d'un paradoxe : celui de l'ignorance dans laquelle était tenue l'action de ce grand philosophe en faveur des institutions financières de son pays, alors même qu'il est considéré comme le père de l'institutionnalisme sur le plan politique. Et son propos était

²¹ Pococq évoque la persistance de critiques contre la gestion de la Banque au long du XVIIIème, et qui contesteraient ce point. Mais ce qui compte pour une institution de cette importance, ce ne sont pas les pressions qu'elle a subies au cours du temps, ce sont les tendances de long terme qui l'ont traversées ; et celles-ci sont incontestables (Pococq-1998)

d'interroger le lien entre ces deux dimensions de la pensée de Locke, considérées aujourd'hui comme séparées. Et qui n'auraient jamais dû l'être. Car s'il est une idée qui ressort de cet exposé c'est bien celle de l'unité de la pensée de Locke, et ce sur quelque terrain qu'elle se soit située. Elle nous est apparue à deux niveaux

⇒ dans la manière dont Locke a posé la *convention monétaire* au cœur de son *Traité de Gouvernement Civil* et qui lui a permis de refonder entièrement la vieille notion de monnaie en même temps qu'elle légitimait la dynamique inégale de la propriété ;

⇒ mais aussi au travers de *cette fonction* qu'il attribue au système financier (de redistribuer l'épargne vers le « négoce »), et qui renvoie à la même finalité collective, augmenter la richesse, que celle qui conditionne le droit à l'appropriation privée.

Mais tout aussi remarquable est la dimension théorique de sa pensée économique. Car au-delà de cette polémique sur l'intérêt de laquelle nous sommes partis, Locke a surtout jeté les bases d'un savoir autonome – qu'on appelle aujourd'hui macroéconomie – et grâce auquel, justement, il a pu se représenter les liens entre ce système financier et l'économie d'un pays. Il est même allé loin dans ce sens, jusqu'aux principales notions de l'économie politique classique qui est considérée comme la première vision achevée de cette macroéconomie. Aussi est-ce cette idée que l'on doit retenir de cette discussion que *les conceptions financières de Locke et son action pour les institutions financières sont issues d'un seul et même mouvement de pensée, mais qui s'est déployé dans deux directions spécifiques : celle de la philosophie politique et celle de la théorie économique.*

Mais pourrait-on nous rétorquer : tout cela est-il bien étonnant ? Car Locke est un auteur connu comme libéral sur le plan politique ; et même reconnu comme fondateur de cette pensée. Est-ce bien alors une grande découverte qu'il ait ainsi décrit les bases institutionnelles d'une économie de marché ? Car ne l'oublions pas cette idée de fonction qu'il assigne au système financier a été très souvent admise par ces mêmes institutions et largement au-delà de la seule Angleterre. Et de même en est-il de cette idée – somme toute banale - que la contribution à la richesse collective légitimait l'appropriation privée. Que Locke – le libéral – ait été le premier à avoir pu l'explicitier pourra sembler bien naturel. Et le redire ici, n'est ce pas une pure tautologie ?

Pour être honnête, cette critique nous semblerait tout à fait justifiée, et elle réduirait à bien peu la portée novatrice de ce travail. Mais resterait alors à pointer le silence de l'histoire des idées. Car de tout cela, on l'a dit, celle-ci n'en a quasiment jamais parlé. Pire même, elle a jugé que Locke était un économiste du passé. Au sortir de ce travail l'accusation sonnera pour le moins très bizarre. Mais ne nous trompons pas : un tel oubli, et sur un tel auteur pointé au-delà d'erreurs occasionnelles, au-delà du contre-sens d'un Hekscher, et même des parti-pris de méthode - par ailleurs discutables - d'un Blaug et/ou d'un Schumpeter. Qu'a donc alors un tel constat pour qu'on l'ait ignoré à ce point ? Est-il donc si inacceptable ?

A notre sens il est une raison profonde à cela et qui tient à la nature même de la pensée économique. Car on le sait - et depuis au moins JS Mill - celle-ci se présente comme science ; elle fait même un point d'honneur de ce projet. Or dire que l'on est une science veut dire que l'on exclut tout jugement normatif sur son objet : certes on peut se poser en conseil, mais toujours sur la base d'une « analyse positive » du réel. Or on l'a vu

c'est un tel jugement normatif que porte Locke autant sur la monnaie que le système financier : c'est-à-dire sur l'objet principal et de la théorie économique et de ses principales institutions. A refuser de le voir la science économique prenait alors un très grand risque : non seulement d'ignorer le sens de ses propres concepts, mais d'ignorer aussi sa propre histoire.

Et peut-on aujourd'hui penser l'économie sans comprendre l'origine de ses systèmes financiers ? La crise que nous vivons était en quelque sorte programmée.

Note Bibliographique et Bibliographie

Les œuvres économiques de Locke sont composées de quatre ouvrages tous centrés sur la politique monétaire et financière : les « early writings » sont un recueil de notes rédigées pour lord Ashley (chancelier de l'échiquier) entre 1668 et 1672. Some considerations sont publiées fin 1691 et distribuées au Parlement lors du débat sur l'intérêt, Locke reprend une grande partie de ses premiers écrits, mais dans un cadre financier et monétaire très nettement élargi. Les short observations [SO] sont publiées en 1694 et forment la base de la position officielle de Locke lors de la refonte des monnaies. Les Further considerations [FC] sont publiées fin 1695 - à la demande du chancelier Somers - dans la perspective du deuxième vote au Parlement en 1696. Une récitation de ces trois œuvres sera publiée et validée par Locke en 1696, en modifiant le texte des premières considerations essentiellement sur la forme. Dans la mesure où ce travail porte sur la pensée économique de Locke on s'est fondé sur cette édition

*/ J Locke – early writings – in Kelly – Op.Cit.

*/ J Locke - several papers relating to money, interest and trade, – London Churchill -- 1696;

* Some considerations upon lowering the interest of money and raising the value of money , further considerations on the value of money, – Traduction partielle des premières considerations P Taieb

* short observations on a printed paper intituled : for encouraging the coining silver money in England and keeping it

* further considerations concerning raising the value of money..

* / J Locke – F Lessay : 1er Traité de Gouvernement Civil- PUF - 1998

*/ J Locke – Deuxième Traité de gouvernement Civil- Traduction Mazel Paris - GF Flammarion 1984 - 403 pages

*/ J Locke - Essai Philosophique concernant l'entendement humain - Traduction Coste - Paris - VRIN (fac similé) 1973 - 627 pages

*/ E. S. de Beer – The correspondance of J Locke – 1979 – University press Oxford -8 vol

- */ A Andreades - Histoire de la Banque d'Angleterre - Paris – Arthur Rousseau éditeur - 1904 – 653 pages
- */ R Ashcraft – la politique révolutionnaire de Locke et les deux "Traité de gouvernement civil" 95 PUF - trad JF Baillon. PUF
- */N Barbon a discours concerning coining the money lighter , in answer to M Locke consideration . R Chiswell 1696
- */ I Berlin Four Essays on Liberty, London: Oxford University Press. 1969
- */ M Blaug - La pensée économique : origine et développement - Traduction Alain et C Alcouffe - Paris - Economica - 1981 - 810 pages
- */ M Blaug- the later mercantilist – Child and Locke- 1991 - Aldershot
- */ E von Böhm-Bawerk - Histoire critique des théories de l'intérêt du capital - Tome premier - Traduction J. Bernard - Paris – Giard et Brière - 1902 - 411 pages
- */ A F Chalk – Natural law and the rise of economic individualism in England – Journal of political economy – 1951 (59)
- */ J Child : Traité sur le commerce et les avantages qui résultent de la réduction de l'intérêt – Reaulme – 1754 – Trad. de Gournay
- */ J H Clapham – The bank of england – a history – The Mc Millan compagny - 1945
- */H Denis - Histoire de la pensée économique - Paris - P.U.F - 1977 - 723 pages
- */ D Diatkine - De la convention à l'illusion - Thèse - Université Paris 1 - 1986 - 554 pages
- */ J Dunn - La pensée politique de J Locke - Puf 1991
- */ I Garo - Monnaie et richesse chez J Locke : une politique de l'économie- revue de synthèse - 2000 vol 1,2
- */ E Hekscher - Mercantilism - Translation M. Shapiro - Deuxième tome - London- Allen and Unwinn - 1955 - 367 pages
- */ C Fay – Locke against Lowndes – Cambridge historical Journal- 1933 (4)
- */ M Foucault - Les mots et les choses-Paris- Gallimard - 1966 - 405 p
- */ J H Francis – History of the bank of england – 1888 – Euclid publishing Cy
- */ R Grasby – The rate of profit in XVIIème – English Historical review – 1969 (84)
- */ J M Keynes – La théorie générale de la monnaie de l'emploi et de l'intérêt - traduction J. de Largentaye - Paris - Payot - 1982 - 382 pages
- */ P Kelly – Locke on money – Deux tomes - 664 p – Clarendon press –Oxford – 1991
- */ A Koyré - Etudes Galiléennes - Paris - Hermann - 1966 - 343 pages
- */ P Laslett - J Locke : two treatises critical edition - Cambridge University press 60
- */P Laslett – J Locke, the great recoinage and the origins of the board of trade ; 1695-1698 in the williams and mary quaterly – Vol14 (3) 1957
- */ W Letwin – The origins of scientific economics – English economic thought – Londres – Methuen - 1963
- */ C.B Macpherson – La théorie politique de l'individualisme possessif -Gallimard - 1971
- */ P Manent – 1987 - Histoire intellectuelle du libéralisme, Paris, Calmann Levy
- */ K Marx - Le capital - In Marx - Oeuvres Economie - Tome premier - Traduction M. Rubel et L. Evrard -Paris - la Pléiade NRF 1977 - 1538 pages
- */ K Marx – Théories sur la plus value - Tome premier - traduction sous la direction de G. Badia - Paris - Editions sociales - 1976 - 2017 pages
- */ I Newton - Principia mathematica - Traduction Marie-Françoise Biarnais - Paris - Collection Epistémé Christian Bourgois - 1985 - 296 pages
- */JA Schumpeter - Histoire de l'analyse économique - Tome premier : l'âge des fondateurs - traduction sous la direction de J. C. Casanova - Paris - NRF Gallimard - 1983 - 514

pages – Tome second ..

* / W Petty– Œuvres - Deux tomes - Traduction H Dussauze et M Pasquier - Paris - Giard et Brière - 1906 - 497 pages

* W Petty - Quantulucumque concerning money -16 pages -

* W Petty - Traité des taxes et contributions - 107 pages

* / J G Pocock – vertu commerce et histoire : essai sur la pensée et l'histoire politique du XVIIIème – Trad H. Aji PUF 98

* / D Ricardo - Des principes de l'économie politique et de l'impôt - Traduction P. Constancio et A. Fonteyraud - Champs Flammarion - 1977 - 376 pages

* / D Ricardo - Projet d'établissement d'une Banque Nationale -(1824) - in Andréades - Histoire de la Banque d'Angleterre – Op. Cit.

* / C Roche – la connaissance et la loi dans la pensée économique libérale (classique) – L'Harmattan - 1992

* / E van Roey : la monnaie d'après chez St Thomas – revue néoscolastique- 1905 Vol 12

* / Q Skinner –1988 - Meaning and context : Q Skinner and its critics - edited by J Tully, Cambridge, Cambridge : polity press

* / A Smith – recherche sur la nature et les causes de la richesse des Nations – Paris – 2000 – Economica

* / A Tiran- J Locke, écrits monétaires – Traduction F Briozzo – Garnier 2012

* / J Tully – 1992 – Locke, Droit Naturel et Propriété, Paris, PUF , Trad : C Hurtner

* / C Viano: I rapport tra Locke and Shawtesbury, e la teoria economica de Locke – rivista di filosofia 69(58)

* / R Vaughan - un discours des monnaies et du monnayage- Grayes inc – 1675

* / K Vaughn – Locke as an economist and a social scientist - – Chicago Uty of chicago press (1980)

* / L Walras - Eléments d'économie politique pure - Paris –Pichaud et Durand éditeurs - 1952 - 486 pages